

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 123

18 janvier 2006

SOMMAIRE

A.A.C.O., Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing, S.à r.l., Luxembourg	5869	LaSalle Euro Growth II, S.à r.l., Luxembourg	5902
Addison Luxembourg S.A., Luxembourg	5899	LaSalle Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5899
Addison Luxembourg S.A., Luxembourg	5902	LNR Arman, S.à r.l., Luxembourg	5862
Adnan S.A.H., Luxembourg	5902	Marsango Financière S.A., Luxembourg	5859
Affini Asia Pacific II, S.à r.l., Luxembourg	5876	Nosta Luxembourg, S.à r.l., Wecker	5870
Allmende S.A.H., Luxembourg	5903	Ocra (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5875
Ansdell S.A., Luxembourg	5872	Phénix Investissements S.A., Luxembourg	5895
BD Softwares S.A., Luxembourg	5862	Saler S.A., Luxembourg	5858
Bram Investment S.A., Larochette	5875	Saler S.A., Luxembourg	5858
BVC Romanian Holding, S.à r.l., Luxembourg	5864	Saler S.A., Luxembourg	5858
Caïman Investissements S.A., Luxembourg	5904	Sicpa Security Holding (Lux) S.A., Luxembourg	5857
Caitum Holding S.A., Luxembourg	5858	Simon Investment S.A., Larochette	5875
Club 41 Luxembourg 4 International, A.s.b.l., Luxembourg	5873	Société Internationale d'Architecture, société d'architectes interprofessionnelle S.A., Senningerberg	5859
Cosima Finance & Co S.A., Luxembourg	5903	TASL, Trust and Accounting Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5869
Dreamgate Holding S.A., Luxembourg	5904	Toblo S.A., Luxembourg	5872
Drean International S.A., Luxembourg	5904	Topaze Investissements S.A., Luxembourg	5903
Elf Oil Luxembourg S.A., Luxembourg	5863	Tromed S.A., Luxembourg	5898
F.T.E. Luxembourg S.A., Luxembourg	5895	Velocity Holding S.A., Luxembourg	5904
FI-MU S.A., Luxembourg	5863	Vetxx, S.à r.l., Luxembourg	5860
Ficino S.A., Luxembourg	5902	Vetxx, S.à r.l., Luxembourg	5862
Filimi Investment Holding S.A., Larochette	5875	Walnut S.A., Luxembourg	5898
Fratera S.A., Luxembourg	5864	Wesholding, S.à r.l., Luxembourg	5869
Fratera S.A., Luxembourg	5864	Wesimmo, S.à r.l., Luxembourg	5864
G.T. Immobilière S.A., Luxembourg	5896		
Gallo Services, S.à r.l., Luxembourg	5903		
JIP Holding S.A., Larochette	5899		

SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.883.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081957.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

SALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 56.135.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070558.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

SALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 56.135.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070557.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

SALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 56.135.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070555.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

CAITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 89.223.

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding CAITUM HOLDING S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 89.223, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1618 du 12 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Simon Baker, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Bertrand Duc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Nere, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-), elles-mêmes divisées en dix (10) catégories «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I» et «J», chaque catégorie ayant cent (100) actions.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Simon Baker, expert-comptable, né à Elgin (Grande-Bretagne) le 26 décembre 1955, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à sept cents euros (EUR 700,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Baker, B. Duc, C. Nere, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2005, vol. 433, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 septembre 2005.

A. Weber.

(083613.3/236/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

MARSANGO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 92.239.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00166, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070560.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, SOCIETE D'ARCHITECTES INTERPROFESSIONNELLE, Société Anonyme.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, am Hueschterterboesch.

R. C. Luxembourg B 52.229.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société

J.-M. Dangis

Comptable

(070584.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

VETXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.191.

In the year two thousand five, on the nineteenth day of August.

Before Us, Maître Aloyse Biel, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VETXX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on February 17, 2005, published in the Mémorial C - number 607 on 24 June 2005, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 106191, the corporate capital of which is set at two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) and whose the articles of incorporation have last been amended on 20 May 2005 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened and is presided by Mr Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Audrey Scarpa, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To change the currency of the issued capital of the Company from Euro to Danish krone by applying the exchange rates as at 1 August 2005 of EUR 1.-=DKK 7,4605.

2 To convert the existing issued capital of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) into one million eight hundred sixty-five thousand one hundred twenty-five Danish krone (DKK 1,865,125.-) and the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) into one hundred eighty-six point five one two five Danish krone (DKK 186,5125).

3 To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the decisions taken under item 1) to 2) of this agenda.

4 To reclassify the current managers of the Company as Class A and Class B Managers.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the currency of the issued capital of the Company from euro to Danish krone by applying the exchange rates as at 1 August 2005 of EUR 1.-=DKK 7,4605.

Second resolution

The general meeting of shareholders consequently resolves to convert the existing issued capital of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) into one million eight hundred sixty-five thousand one hundred twenty-five Danish krone (DKK 1,865,125.-) and the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) into one hundred eighty-six point five one two five Danish krone (DKK 186,5125).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Subscribed capital. «The issued capital of the Company is set at one million eight hundred sixty-five thousand one hundred twenty-five Danish krone (DKK 1,865,125.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred eighty-six point five one two five Danish krone (DKK 186,5125) each, all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to reclassify the following managers as Class A Managers:

- Mr Graham Hislop;

- Mr Matt Lyons;
- and the following managers as Class B Managers:
- Mr Jean-Paul Reiland;
- Mr Carlo Schlessler.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de VETXX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L 2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 17 février 2005, publié au Mémorial C numéro 607 le 24 juin 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 106191, ayant un capital de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mai 2005 suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Manfred Müller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Audrey Scarpa, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de qui suit:

(i) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Conversion de la devise du capital émis de la Société d'euros en couronnes danoises par application des taux de conversion au 27 juillet 2005 de EUR 1,-=DKK 7,4605.

2 Conversion du capital émis existant d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) en un million huit cent soixante-cinq mille cent vingt-cinq couronnes danoises (DKK 1.865.125,-) et conversion de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à cent quatre-vingt-six virgule cinq mille cent vingt-cinq couronnes danoises (DKK 186.5125).

3 Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 2) de l'ordre du jour.

4 Reclassification des gérants actuels de la Société en Gérants de Catégorie A et de Catégorie B.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en couronnes danoises par application des taux de conversion au 1^{er} août 2005 de EUR 1,-=DKK 7,4605.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir le capital social émis existant d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) en un million huit cent soixante-cinq mille cent vingt-cinq couronnes danoises (DKK 1.865.125,-) et de convertir la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à cent quatre-vingt-six virgule cinq mille cent vingt-cinq couronnes danoises (DKK 186.5125).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social émis. «Le capital social émis de la Société est fixé à un million huit cent soixante-cinq mille cent vingt-cinq couronnes danoises (DKK 1.865.125,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-six virgule cinq mille cent vingt-cinq couronnes danoises (DKK 186,5125) chacune, toutes intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de reclassifier les gérants suivants en Gérants de Catégorie A:

- M. Graham Hislop;

- M. Matt Lyons;

et les gérants suivants en Gérants de Catégorie B:

- M. Jean-Paul Reiland;

- M. Carlo Schlessler.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Müller, A. Scarpa, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2005, vol. 895, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(083581.3/239/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

VETXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(083583.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

LNR ARMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 86.291.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature

Le mandataire

(070562.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

BD SOFTWARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.851.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société BD SOFTWARES S.A.

T.A.S.L., S.à r.l.

Signature

(070620.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

ELF OIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.046.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 novembre 2004

Sont présents:

MM. F-X Dumont de Chassart, Administrateur
Jean-Luc Layon, Administrateur
Patrick Simons, Administrateur.

Assiste:

Jean-Marc Debaty.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Layon.

Le président déclare qu'à l'ordre du jour du conseil figurent les points suivants:

1. Démission et nomination d'un administrateur.
2. Divers.

1. Démission et nomination d'un administrateur:

Monsieur François-Xavier Dumont de Chassart a informé le Conseil de sa décision de présenter sa démission en tant que membre du conseil d'administration à dater du 15 novembre 2004.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie chaleureusement Monsieur François-Xavier Dumont de Chassart pour la compétence et le dévouement dont il a fait bénéficier la société durant l'exercice de son mandat d'administrateur.

En application des lois luxembourgeoises sur les sociétés commerciales, le conseil propose de nommer, en qualité d'administrateur, Monsieur Jean-Marc Debaty, demeurant à rue du Vallon 54, B-1332 Rixensart, à dater du 15 novembre 2004 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur la nomination définitive de Monsieur Jean-Marc Debaty.

2. Divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

J.-L. Layon, P. Simons, F.-X. Dumont de Chassart.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070612.3/222/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

FI-MU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.768.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 2005, enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2005, volume 532, folio 57, case 10, que la société anonyme FI-MU S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.768, constituée suivant acte d'approbation de scission reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1500 du 17 octobre 2002, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C 184 du 1^{er} février 2002:

- a converti son capital social en euro et le réduit à cent mille euros (100.000,- EUR);
- a modifié sa dénomination en FIMU società a responsabilità limitata, en abrégé FIMU S.r.l.;
- a modifié son objet social;
- a fixé sa durée jusqu'au 31 décembre 2040;
- a changé sa forme légale d'une «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée»;
- a accepté la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société;
- a transféré son siège social, statuaire et administratif de, L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-41049 Sassuolo (MO), Via Menotti 26 (Italie), et adopté la nationalité italienne;
- a procédé à une refonte complète des statuts de la société en langue italienne pour les adapter à la législation italienne;
- a procédé à des nominations statutaires.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

(082964.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

FRATERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.337.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070772.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

FRATERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.337.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070770.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

WESIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 101.105.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070624.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

BVC ROMANIAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.633.

STATUTES

In the year two thousand five, on the first of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) The company AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

2) The company BVC DEVELOPMENT GROUP, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

both here represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal on August 29 and September 1, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form of the Company. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The purposes for which the Company is established are the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad. In a general manner the Company is authorised to do any commercial, industrial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name BVC ROMANIAN HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, all fully paid-up and subscribed and divided into 70 (seventy) shares of category A and 30 (thirty) shares of category B.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles, whereby the percentage of the splitting between category A and category B shares set forth here above in article 6 will be maintained.

Art. 8. Payments. Without prejudice to the provisions of article 16 § 2, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the Company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of all the managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders meeting, shareholders resolutions, amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted all the shareholders.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The distribution of the balance of the net profits may be decided by decision of the shareholders' meeting in accordance with article 13 of these Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 100 (one hundred) shares are subscribed as follows:

1) AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., aforementioned: category A shares	70
2) BVC DEVELOPMENT GROUP, LLC, aforementioned: category B shares	30
Total: shares	100

The appearing parties, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Robert Kimmels, director, born on 4 March 1969 in Breukelen (The Netherlands), residing in L-1857 Luxembourg, 44, rue de Kiem, category B manager.
 - Mr Joel Hammer, director, born on 30 January 1961 in New York (USA), residing in 59 Pickwick Drive East, Syosset, New York 11791 (USA), category A manager.
 - Mr George Rohr, director, born on 2 May 1954 in Colombia, residing in 875 Park Avenue, New York, NY 10021 (USA), category A manager.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1. La société AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

2. La société BVC DEVELOPMENT GROUP, LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, les deux ici représentées par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé le

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre dans les limites prévues par la loi des obligations qui pourront être convertibles.

En outre, la Société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination BVC ROMANIAN HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et divisées en 70 (soixante-dix) parts sociales de catégorie A et 30 (trente) parts sociales de catégorie B.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts, en maintenant le pourcentage spécifié ci-dessus entre parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B.

Art. 8. Paiements. Sous réserve des dispositions de l'article 16 alinéa 2, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par tous les associés.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

La distribution du solde des bénéfices nets est décidée par décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., prénommée: parts de catégorie A	70
2) BVC DEVELOPMENT GROUP, LLC, prénommée: 30 parts de catégorie B	30
Total: 100 parts.....	100

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

5869

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:
 - Monsieur Robert Kimmels, directeur, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas), demeurant à L-1857 Luxembourg, 44, rue de Kiem, gérant de catégorie B,
 - Monsieur Joel Hammer, directeur, né le 30 janvier 1961 à New York (USA), demeurant à 59 Pickwick Drive East, Syosset, New York 11791 (USA), gérant de catégorie A,
 - Monsieur George Rohr, directeur, né le 2 mai 1954 à Colombia, demeurant à 875 Park Avenue, New York, NY 10021 (USA), gérant de catégorie A.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2005, vol. 432, fol. 97, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(083644.3/242/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

**TASL, TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 94.933.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070625.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

WESHOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 104.304.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070628.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

**A.A.C.O., ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 88.833.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070631.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

NOSTA LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

H. R. Luxemburg B 110.600.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Frau Andrea Gallenkamp, geborene Voß, Bankkauffrau, geboren in Osnabrück (D), am 15. August 1957, wohnhaft in D-49076 Osnabrück, Beethovenstrasse 5.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmangengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben von nationalen und internationalen Transportdienstleistungen, auch mit eigenen Fahrzeugen, die Vermietung von Fahrzeugen, LKW-Spedition sowie die Abwicklung von Logistikdienstleistungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet NOSTA LUXEMBURG, S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von der alleinigen Gesellschafterin, Frau Andrea Gallenkamp, Bankkauffrau, wohnhaft in D-49076 Osnabrück, Beethovenstrasse 5, der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht der alleinigen Gesellschafterin oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2005.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend sechshundert (1.600,- EUR) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, festgesetzt.

2) Herr Hans Kormeyer, Speditionskaufmann, geboren am 15. Januar 1942 in Osnabrück (D), wohnhaft in D-49124 Georgsmarienhütte, Am Zuckerhut 3, und Herr Rainer Edgar Farsch, Speditionskaufmann, geboren am 25. Februar 1965 in Trier (D), wohnhaft in D-54338 Schweich, Am Weiher 6, werden auf unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NOSTA LUXEMBURG, S.à r.l., ernannt,

a) Herr Hans Kormeyer, vorgenannt, verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift,

b) Herr Rainer Edgar Farsch, vorgenannt, verpflichtet die Gesellschaft bis zu einem Betrag von fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) durch seine alleinige Unterschrift, für Beträge die die Summe von fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) übersteigen wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Gallenkamp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 septembre 2005, vol. 533, fol. 12, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 16. September 2005.

J. Gloden.

(083165.3/213/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

ANSDELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.842.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

(070714.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

TOBLO, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.848.

Il résulte de trois lettres de démission datées du 12 septembre 2005 que Messieurs John Seil, Thierry Fleming et Pierre Lentz ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 12 septembre 2005 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société fixé au 15, rue de la Chapelle, Luxembourg, est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CF SERVICES

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082165.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

CLUB 41 LUXEMBOURG 4 INTERNATIONAL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 13, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg F 1237.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Gilbert Ballini, architecte, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4048 Esch-sur-Alzette, 6, rue Docteur Bastian,
 - 2) Walter Benedetti, économiste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8156 Bridel, 28, rue Lucien Vercollier,
 - 3) Michel Goedert, ingénieur, de nationalité belge, demeurant à L-6730 Grevenmacher, 19, Grand-rue,
 - 4) Patrick Gondoin, médecin spécialiste, de nationalité française, demeurant à L-3373 Leudelange, 7 Domaine Schmisheck,
 - 5) Romain Hilger, expert comptable, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1477 Luxembourg, 13, rue des Etats-Unis,
 - 6) Eric Van De Kerkhove, réviseur d'entreprises, de nationalité française, demeurant à L-1364 Luxembourg, 2, rue de Crécy,
 - 7) Marc Lemmer, directeur d'entreprise, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1650 Luxembourg, 60, avenue Guillaume,
 - 8) Claude Poliart, gérant d'entreprises de transport, de nationalité belge, demeurant à B-1430 Rebecq, 36, rue Sainte Renelde,
 - 9) Vincent Rindone, employé privé, de nationalité italienne, demeurant à L-3270 Bettembourg, 37, route de Peppange,
 - 10) François Turk, avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1420 Luxembourg, 111, avenue Gaston Diderich,
 - 11) Pierre Voos, administrateur-délégué, de nationalité belge, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 31, rue M. Weistroffer,
 - 12) Marc Weyer, juriste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6188 Gonderange, 6, Op der Tonn,
- il a été formé en date de ce jour une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, dont la teneur des statuts est la suivante:

1. Dénomination:

L'association sans but lucratif porte la dénomination:
CLUB 41 LUXEMBOURG 4 INTERNATIONAL.

2. Siège:

Le siège de l'association est établi dans la Ville de Luxembourg.

3. Durée et année sociale:

L'association est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale de l'association commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Le premier exercice va jusqu'au 31 décembre 2005.

4. Objet:

L'association a pour objet:

- d'offrir aux anciens membres de la Table Ronde la possibilité de maintenir et de développer entre eux de façon vivante les liens d'amitié et d'estime réciproque qui les unissent,
- de maintenir un contact amical avec la Table Ronde.

La convivialité, l'absence de formalisme excessif et les échanges sociaux, culturels et professionnels humainement enrichissants doivent présider à la vie du Club et aux réunions statutaires.

L'association s'interdit toute expression d'opinion, toute discussion et tout vote dans le domaine politique ou religieux.

5. Membres:

Le nombre minimum des membres est fixé à trois, le nombre maximum est illimité.

Les membres fondateurs soussignés sont membres de plein droit de l'association.

Les anciens tablers ne deviennent membres que moyennant un vote favorable des membres.

Tout candidat désirant faire partie de l'association et dont la personnalité s'inscrit dans les critères définis à l'article 4 doit être présenté par un membre qui assume la responsabilité morale de cette présentation et en informe le Président.

Le vote sur la candidature de tout nouveau membre ne pourra intervenir qu'après sa participation à 3 réunions statutaires.

Pour être admis, tout candidat doit réunir en sa faveur au moins 2/3 des votes exprimés. Le vote ne pourra être valablement acquis que si au moins la moitié des membres est présente ou représentée. Le vote a lieu à mains levées sauf si un membre demande le vote secret.

Les membres absents peuvent donner procuration à un autre membre. Aucun membre ne peut être détenteur de plus de 2 procurations.

6. Cotisation:

La cotisation annuelle minimale par membre s'élève à 25,- EUR.

Elle peut être modifiée sur simple décision de l'assemblée générale et sans passer par les modalités prévues pour la modification des statuts, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 250,- EUR par membre.

La cotisation est à payer dans le mois qui suit la demande de paiement faite par le trésorier.

7. Perte de la qualité de membre:

La qualité de membre se perd:

- par la démission écrite adressée au Président,
- par le non-paiement de la cotisation qui vaut démission de plein droit s'il n'intervient pas dans un délai de 3 mois à partir d'un rappel de paiement envoyé par un membre du comité,
- par l'exclusion, à la suite d'agissements soit contraires à l'objet, soit préjudiciables au bon fonctionnement de l'association. Dans ce cas le comité peut provisoirement suspendre la qualité de membre jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se prononcera définitivement sur l'exclusion du membre.

8. L'assemblée générale:

L'assemblée générale annuelle aura lieu courant avril-mai dans un local, à un jour et à une heure à déterminer par le comité.

L'assemblée générale se réunit chaque fois que le comité le juge utile ou lorsque 1/5 des membres en fait la demande.

Le comité convoquera par écrit et au moins quinze jours à l'avance les membres à l'assemblée générale.

L'ordre du jour doit être joint à chaque convocation.

Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite. Aucun membre ne peut être détenteur de plus de 2 procurations.

Chaque membre a une seule voix.

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où la loi ou les statuts en disposent autrement.

Il est permis de prendre des résolutions lors de l'assemblée générale même si l'ordre du jour ne les prévoyait pas.

L'assemblée générale annuelle désigne chaque année un membre comme vérificateur de caisse, chargé de vérifier les comptes soumis par le comité à l'assemblée.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage au siège.

9. Le comité (conseil d'administration):

Le comité (conseil d'administration) est composé d'au moins trois membres de l'association qui seront administrateurs.

Le comité est élu pour la durée d'un an par l'assemblée générale.

Les membres du comité sortant sont rééligibles.

Le comité désigne entre ses membres un Président, un secrétaire et un trésorier.

Le comité a, sous réserve des prérogatives expresses données par la loi à l'assemblée générale, les pouvoirs les plus étendus pour engager l'association.

Le comité gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un ou plusieurs des membres du comité.

Le comité soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Il se réunit sur convocation de son Président ou de la majorité de ses membres, faite au moins huit jours avant la réunion.

10. Réunions statutaires:

Les réunions statutaires se tiennent une fois par mois au local choisi à cet effet par le comité.

L'assemblée générale déterminera le jour de réunion et l'heure de réunion.

Aucun quota de présences minimales aux réunions statutaires n'est imposé aux membres.

11. Modification des statuts:

Les statuts sont modifiés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

12. Dissolution:

La dissolution de l'association est régie par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à une association à but identique ou similaire.

13. Divers.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Et de suite, les soussignés préqualifiés, membres fondateurs de l'association, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Sont nommés membres du comité (administrateurs) jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

- Michel Goedert, préqualifié,
- Claude Poliart, préqualifié,
- Pierre Voos, préqualifié.

2) Les réunions statutaires auront lieu le 1^{er} mercredi du mois à 20.00 heures.

3) Le siège de l'association est à L-1477 Luxembourg, 13, rue des Etats-Unis chez Romain Hilger.

4) Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 25,- EUR par membre.

Sur ce le comité s'est réuni et a désigné:

comme Président: Claude Poliart, préqualifié,

comme secrétaire: Pierre Voos, préqualifié,

comme trésorier: Michel Goedert, préqualifié.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2005 en 15 originaux chacun des membres fondateurs ayant reçu un exemplaire, les exemplaires restants étant destinés pour les besoins de l'immatriculation de l'association.

G. Ballini / W. Benedett / M. Goedert / P. Gondoin / R. Hilger / E. Van De Kerkhove /
M. Lemmer / C. Poliart / V. Rindone / F. Turk / P. Voos / M. Weyer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03364. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082720.3/000/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

OCRA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.274.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(070716.3/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

SIMON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 57.006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(070726.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

FILIMI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 44.541.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(070727.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

BRAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 52.028.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(070731.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

AFFINI ASIA PACIFIC II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.378.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of AFFINI ASIA PACIFIC II, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.378, incorporated pursuant to a deed of M^e André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 23 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 846 of 6 September 2005, as amended for the last time by a deed of M^e Joseph Elvinger as above mentioned, dated 12 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, George Town, Grand Cayman Island, Cayman Islands, British West Indies, registered under number Ct 153653,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on 15 September, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole shareholder owner of the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company up to an amount of EUR 8,950.- (eight thousand nine hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 21,450.- (twenty-two thousand five hundred Euro) by the issue of 358 (three hundred fifty-eight) newly issued shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and subject to the payment of a share premium amounting to EUR 152,680.- (one hundred fifty-two thousand six hundred eighty Euro); the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of share capital of EUR 8,950.- (eight thousand nine hundred fifty Euro) by a contribution in cash by KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company, KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED, here represented as stated above, who declares to subscribe to 358 (three hundred fifty-eight) new shares and the above increase of share capital of EUR 8,950.- (eight thousand nine hundred fifty Euro) subject to a payment of a global share premium amounting to EUR 152,680.- (one hundred fifty-two thousand six hundred eighty Euro).

The 358 (three hundred fifty-eight) new shares and the share premium have been fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a blocked funds certificate issued by FORTIS BANK, Rotterdam, The Netherlands, on 16 September 2005.

Third resolution

It is resolved to reclassify the 858 (eight hundred fifty-eight) shares representing the entire share capital of the Company and to create six classes of shares into 143 (one hundred forty-three) Class A shares, 143 (one hundred forty-three) Class B shares, 143 (one hundred forty-three) Class C shares, 143 (one hundred forty-three) Class D shares, 143 (one hundred forty-three) Class E shares and 143 (one hundred forty-three) Class F shares.

It is further resolved to number the shares as follows:

- a. Shares numbered 1 to 143 shall be Class A shares,
- b. Shares numbered 144 to 286 shall be Class B shares,
- c. Shares numbered 287 to 429 shall be Class C shares,
- d. Shares numbered 430 to 572 shall be Class D shares,
- e. Shares numbered 573 to 715 shall be Class E shares, and
- f. Shares numbered 716 to 858 shall be Class F shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions and the contribution having been fully carried out, the sole shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:»

Art. 5.1 The share capital of the Company is set at at twenty-one thousand four hundred fifty Euro (EUR 21,450.-) divided into one hundred forty-three (143) Class A shares, one hundred forty-three (143) Class B shares, one hundred forty-three (143) Class C shares, one hundred forty-three (143) Class D shares, one hundred forty-three (143) Class E shares and one hundred forty-three (143) Class F shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (together hereafter the «Shares»).

Fifth resolution

It is resolved to revise entirely the Articles of Association of the Company which will be read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1 There is established by the appearing party and all persons who will become holders of Shares of the Company («Shareholders») thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended (the «Law»), and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The Company is initially composed of one single Shareholder, owner of all the Shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares.

1.3 The Company will exist under the name of AFFINI ASIA PACIFIC II, S.à r.l.

Art. 2. Registered office

2.1 The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

2.2 The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the management.

2.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the management.

2.4 In the event that in the view of the management political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

3.3 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, warrants, notes, securities, debentures and certificates.

3.4 The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved by decision of the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law and these Articles.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The share capital of the Company is set at twenty-one thousand four hundred and fifty Euro (EUR 21,450.-) divided into one hundred and forty-three (143) Class A Shares, one hundred and forty-three (143) Class B Shares, one hundred and forty-three (143) Class C Shares, one hundred and forty-three (143) Class D Shares, one hundred and forty-three (143) Class E Shares and one hundred and forty-three (143) Class F Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (together hereafter the «Shares»).

5.2 The rights, obligations and restrictions attached to the Shares of each class, as defined in these Articles, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the Law or by these Articles or any shareholders' agreement(s) as may be in existence from time to time.

5.3 For so long as the capital of the Company is divided into different classes of Shares and a resolution of the general meeting of Shareholders is such as to change the respective rights and obligations thereof, the resolution by the Shareholders must, in order to be valid, be taken with a three-quarter majority with respect to each share class and must also comply with any additional requirements agreed by the Shareholders from time to time. The creation and/or issue of any shares of the Company of any class other than the Shares, having rights in priority to the Shares shall constitute a variation of the rights attached to the Shares and shall therefore be subject to this article 5.3.

5.4 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve referred to in article 31.

Art. 6. Authorised capital

6.1 The authorised capital of the Company is set at one thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 1,950.-) divided into thirteen (13) Class A Shares, thirteen (13) Class B Shares, thirteen (13) Class C Shares, thirteen (13) Class D Shares, thirteen (13) Class E Shares and thirteen (13) Class F Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The management is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of these Articles creating the authorised capital in the Mémorial C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital (one or several times) by issuing Shares to the existing holders of Shares or to the existing holders of Warrants and/or such other persons as may have been approved by the Shareholders by way of Shareholders' resolutions each complying with the quorum and majority requirements provided for by article 189 paragraph 1 of the Law.

6.2 Subject to any restrictions agreed between the Shareholders, such Shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the management may determine.

The management may in particular determine: the time and the number of Shares to be subscribed and issued; whether a share premium will be paid on the Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and whether the Shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

6.3 The management may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorised capital, these Articles shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares

7.1 Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the general meeting of Shareholders.

7.2 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

7.3 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 8. Redemption of Shares

8.1 The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

8.2 Redemptions effected under articles 8.3. to 8.6 shall be undertaken in accordance with the Law and the following priorities: Class A Shares shall be redeemed in priority to all other classes of Shares. Thereafter, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares shall be redeemed, in that order. All redemptions shall be made on a pro rata basis in proportion to the respective numbers of Shares of the relevant class held by each Shareholder at the relevant time.

8.3 If the Company wishes to redeem any Shares, the Company shall give to the holders of the Shares to be redeemed prior notice in writing of the redemption («Company Redemption Notice»). The Company Redemption Notice shall specify the particular Shares to be redeemed (which shall constitute all (and not some only) of the Shares of a particular class) and the date fixed for redemption and shall be given not less than 15 nor more than 30 Business Days prior to the date fixed for redemption.

8.4 On the date fixed for redemption, the Company shall pay to the relevant Shareholder (or, in the case of any joint holders, to the Shareholder whose name stands first in the Company's register of members in respect of such Shares) the amount due to it (calculated in accordance with article 8.5) in respect of such redemption against delivery of a proper receipt for the redemption monies.

8.5 There shall be paid on the redemption of each Share such amount as the Managers shall determine, provided that such amount (i) shall not be less than the aggregate of the nominal value of such Share and the amount of any dividends or distributions which have been declared or have accrued in respect of such Share but have not been paid, and (ii) shall be limited to and made by using sums available for distribution in accordance with the Law. Such amount shall at that time become a debt due from and immediately payable by the Company to the Shareholder of such Share.

8.6 Any Shares redeemed pursuant to the provisions of articles 8.3 to 8.6 shall immediately be cancelled and the capital of the Company shall be reduced accordingly.

Art. 9. Transfers of Shares

9.1 No Co-Investor shall be permitted to sell, transfer, assign, pledge, charge or otherwise dispose of any legal or beneficial interest (whether a direct or indirect interest) in any Shares without the prior written consent of CAYCO, except for: (a) a sale of Shares by a Co-Investor as a recipient of an offer from a Proposed Transferee under the tag along provisions of article 11; or (b) a sale of Shares by a Co-Investor as a Called Investor under article 12 pursuant to a drag along notice given by CAYCO under that article; or (c) as permitted by article 14; or (d) upon a Listing of the Company (subject to all applicable laws and regulations, including without limitation, any lock-up periods which apply to such a proposed transfer).

9.2 Without prejudice to article 9.1, no sale, or transfer, or assignment or other disposition of any Shares, or any interest in them, shall be made by any Shareholder («Transferor») to a person who is not already a Shareholder (a «New Shareholder») unless: (a) the sale, transfer, assignment or other disposition is authorised by the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital; and (b) the New Shareholder and, if the Managers

consider it appropriate (acting reasonably), its holding company has complied with such additional requirements as the Investors may agree.

9.3 The Managers and CAYCO shall refuse to register any transfer of Shares or Warrants made in contravention of the provisions of these Articles or the relevant instrument constituting such Warrants but shall not otherwise be entitled to refuse to register any transfer of Shares or Warrants. For the purpose of ensuring that a particular transfer of Shares or Warrants is permitted under the provisions of these Articles or the relevant instrument constituting such Warrants, the Managers and/or CAYCO may request the transferor, or the person named as transferee in any transfer lodged for registration, to furnish the Company with such information and evidence as the Managers and/or CAYCO (as the case may be) may reasonably think necessary or relevant. Failing such information or evidence being furnished to the satisfaction of the Managers and/or CAYCO (as the case may be) within a period of 28 days after such request the Managers and/or CAYCO (as the case may be) shall be entitled to refuse to register the transfer in question.

9.4 Without prejudice to article 9.1, no Investor shall transfer Shares of any class (the «first class») unless the relevant Investor at the same time transfers the Relevant Proportion of each other class of Shares held by the relevant Investor at that time. For this purpose, the «Relevant Proportion» of a class of Shares is the number of Shares of the relevant class which bears the same proportion to the total number of Shares of the relevant class held by the Investor in question at the relevant time as the number of Shares of the first class proposed to be transferred by the Investor bears to the total number of shares of the first class held by the Investor at that time.

Art. 10. Evidence of transfer of Shares and void transfers

10.1 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

10.2 Any purported transfer of Shares in violation of the provisions of these Articles or the Law shall be void and have no effect.

Art. 11. Tag Along

11.1 Subject to article 14, when a transfer of Shares by a Shareholder would, if registered, result in a person (the «Proposed Transferee») and any other person who in relation to the Proposed Transferee is a connected person or with whom the Proposed Transferee is acting in concert (each being a «Member of the Purchasing Group») acquiring any of the outstanding Shares, no transfer of Shares to which this article applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer to buy free of any encumbrances an equivalent proportion of the Shares held by the other Shareholders and an equivalent proportion of the Shares falling to be issued or transferred on the exercise of any Warrants on the terms set out in article 11.2 and the offer has closed and each accepted offer has been completed, unless failure to complete is the fault of the offeree, provided that such tag-along right shall not apply in the case of a transfer by CAYCO of Shares held by CAYCO in circumstances agreed between the Investors.

11.2 The terms of the Proposed Transferee's offer shall be as follows: (a) the offer shall be open for acceptance for fifteen (15) Business Days or more; (b) the consideration payable on a pro-rata basis shall be the same, and the terms and conditions shall otherwise be substantially the same as those which applied to the transferred Shares referred to in article 11.1. The Proposed Transferee's offer may be conditional on the offer resulting in Members of the Purchasing Group holding or increasing their shareholding to a specified proportion of the Shares in issue.

In order to accept the Proposed Transferee's offer, a holder of Warrants must exercise its Warrants prior to the expiry of the period for acceptance of the offer and sell the resulting Shares issued on exercise of the Warrants pursuant to the Proposed Transferee's offer.

Art. 12. Drag Along Rights

12.1 If the holders of a majority of the Shares in issue at the relevant time (the «Selling Shareholders») wish to transfer not less than a majority of the Shares in issue at the relevant time to a bona fide arms length purchaser (the «Buyer») the Selling Shareholders shall have the option (the «Drag Along Option») to require all the other holders of Shares and/or Warrants (the «Called Investors») to sell and transfer free of encumbrances all their Shares and Warrants to the Buyer or as the Buyer shall direct in accordance with the provisions of this article 12.

12.2 The Selling Shareholders may exercise the Drag Along Option by giving a written notice to that effect (a «Drag Along Notice») to the Called Investors, not less than 10 Business Days and not more than 45 Business Days before the transfer of the Shares proposed to be transferred by the Selling Shareholders to the Buyer referred to in article 12.1. A Drag Along Notice shall:- (a) specify the number of Shares and/or Warrants (the «Called Shares») required to be sold pursuant to this article by the Called Investor to whom it is sent; (b) the person to whom they are to be transferred; (c) the consideration for which the Called Shares are to be transferred (calculated in accordance with this article 12); and (d) the proposed date of transfer.

12.3 Drag Along Notices shall be irrevocable but will lapse if for any reason there is not a sale of Shares by CAYCO to the Buyer (or as the Buyer may direct) within 45 Business Days after the date of service of the Drag Along Notice. The Selling Shareholders shall be entitled to serve further Drag Along Notices following the lapse of any particular Drag Along Notice, but only in circumstances where the requirements of articles 12.1 and 12.2 are satisfied.

12.4 The consideration (in cash or otherwise) for which the Called Investors shall be obliged to sell the Called Shares shall be: (a) in the case of Called Shares which are in the form of Shares, the same price per Share as that to be paid by the Buyer referred to in article 12.1 to the Selling Shareholders on the sale of their Shares to the Buyer and in any case where different prices are payable for different classes of Shares, the price to be paid by the Buyer for the relevant class or classes of Shares comprising or included in the Called Shares; and (b) in the case of Called Shares which are in the form of Warrants, the price for Share referred to in (a) above multiplied by the number of Shares to which the relevant

Warrantholder would be entitled if the Warrants held by him were to be exercised, less the subscription price payable in respect of those Warrants.

12.5 Completion of the sale of the Called Shares shall take place on the same date as the date proposed for completion of the sale of the Selling Shareholders' Shares unless: (a) all of the Called Investors and the Selling Shareholders agree otherwise; or (b) that date is less than 10 Business Days after the Drag Along Notice where it shall be deferred until the tenth Business Day after the Drag Along Notice.

12.6 If any holder of: (a) Shares does not on completion of the sale of Called Shares execute transfer(s) in respect of all the Called Shares held by them; or (b) Warrants does not prior to completion of the sale of the Called Shares execute transfers in respect of the Warrants held by them, the defaulting holder shall be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Selling Shareholders to be their agent and attorney to execute all necessary notices, transfer(s) and assignments on the relevant holder's behalf against receipt by the Company (on trust for such holder) of the purchase monies or any other consideration payable for the Called Shares held by the relevant holder and to deliver such notices to the Company and transfer(s) to the Buyer (or as it may direct) and the Managers shall forthwith register the Buyer (or as it may direct) in the register of members and (if applicable) in the register of Warrantholders as the holder of the Called Shares so as to ensure compliance with this article. After the Buyer (or a person designated by it) has been registered as the holder of the Called Shares, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person. It shall be no impediment to registration of Shares or Warrants under this article that no copy of the register of members or the register of Warrantholders has been produced.

12.7 Upon any person, following the issue of a Drag Along Notice, becoming a Shareholder of the Company, pursuant to the exercise of a preexisting option to acquire shares in the Company (a «New Member»), a Drag Along Notice shall be deemed to have been served upon the New Member on the same terms as the previous Drag Along Notice who shall thereupon be bound to sell and transfer all the Shares acquired by the New Member to the Buyer or as the Buyer may direct and the provisions of this article 12 shall apply mutatis mutandis to the New Member save that completion of the sale of such Shares shall take place forthwith upon the Drag Along Notice being deemed served on the New Member.

Art. 13. Change of Control of Co-Investors and Change of Shareholding of CAYCO

13.1 Each Co-Investor (being a body corporate) shall procure that it shall not, unless it has first obtained the written consent of CAYCO (not to be unreasonably withheld) cease to be within the Control of the person(s) who Controlled that Co-Investor on the date on which it became a Shareholder or Warrantholder (such an event being referred to in this article 13 as a «Change of Control Event»).

13.2 Without prejudice to any other rights and remedies of CAYCO in respect of any breach of article 13.1, including any right to damages or to obtain an order for specific performance or injunction, if a Co-Investor (being a body corporate) is subject to a Change of Control Event without the prior written consent of CAYCO having been obtained, then that Co-Investor shall be obliged to offer all the Shares and Warrants (as the case may be) then registered in its name («Sale Shares») to the other Investors in accordance with the following provisions of this article 13, and such a Co-Investor is referred to in this article 13 as a «Seller».

13.3 The price at which the Shares held by the Seller shall be offered for sale (the «Sale Price») shall be the price agreed by the Seller and the Managers. If the Seller and the Managers are unable to agree a price within 21 days of the occurrence of the Change of Control Event, the Sale Price will instead be the price which the Independent Expert shall certify to be in his opinion a fair value of the Sale Shares. In arriving at his opinion, the Independent Expert will value the Sale Shares as at the date on which the Change of Control Event occurred, on a going concern basis as between a willing seller and a willing buyer, subject to the restrictions on transfer set out herein. The decision of the Independent Expert as to the Sale Price under this article 13 shall, in the absence of fraud or manifest error, be final and binding.

13.4 Subject to the Sale Price being determined in accordance with article 13.3, the Company shall be constituted the Seller's agent for the sale of the Sale Shares in one or more lots at the discretion of the Managers at the applicable Sale Price and in accordance with the terms of this article 13.

13.5 The Company shall offer the Sale Shares for sale by giving notice in writing to that effect, to the Investors other than the Seller.

13.6 The notice shall specify: (a) the number of Sale Shares on offer and the Sale Price, on an aggregate basis and also specifying the consideration per Sale Share; and (b) the date by which the application to purchase the Sale Shares has to be received by the Company (being a date no less than 20 days after the date of the notice).

13.7 The notice shall set out the method of allocation of the Sale Shares and shall invite each Investor to whom the relevant Sale Shares have been offered under article 13.6 (an «Offeree») to apply in writing to the Company for as many of the Sale Shares (if any) as that Offeree would like to purchase. 13.8 The Sale Shares shall be allocated by the Managers in satisfaction of the applications received from the Investors in accordance with the procedure set out in the following provisions of this article 13.

13.9 If the total number of Sale Shares applied for by the Offerees is equal to or less than the number of Sale Shares available, the Sale Shares shall be allocated in satisfaction of the applications received on a pro-rata basis, in accordance with the formula set out in article 13.10, as if each reference in the formula to an «Investor» was construed as a reference to an Offeree. Any remaining Sale Shares exceeding the number of the Sale Shares applied for by the Offerees shall be offered to those Offerees who applied for Sale Shares in the first round of the offering, applying the formula set out in article 13.10 as if each reference in the formula to an «Investor» was construed as a reference to an Offeree which applied for Sale Shares in the first round of the offering. This process shall be repeated until either all of the remaining Sale Shares have been applied for and accepted or there are no Offerees willing to accept such an offer. Each repetition of the offering shall be considered an «iteration» for the purposes of applying the formula in article 13.10. 13.10 If the total number of Sale Shares applied for by the Investors is more than the number of Sale Shares remaining available for

purchase: the Managers shall allocate Sale Shares in satisfaction of each Investor's application for Sale Shares in accordance with the following formula. This formula shall be applied repeatedly until such time as there are no Sale Shares remaining to be allocated. Each application of the formula is herein referred to as an «iteration».

$$A = \frac{B}{C} \times D$$

where A is the number of Sale Shares to be allocated to the relevant Investor in the iteration.

B is the number of Shares held by the relevant Investor (or, in the case of an Investor which is a Warrantholder, the number of Shares which would be issued to such Investor upon exercise of its Warrants).

C is the number of Shares held by all Investors to whom the iteration is being applied plus all the Shares which would be issued upon exercise of the Warrants held by such Investors.

D is the number of Sale Shares or (after the first iteration) the number of Sale Shares remaining unallocated by previous iterations.

If, in any iteration, an Investor would be allocated all or more than all of the Sale Shares for which he applied (including allocations from previous iterations) then any excess will not be allocated to that Investor. That Investor will cease to take part in any further iterations and the excess Sale Shares will be available for allocation in the next iteration. The Company shall notify the Seller and each Investor who applied for Sale Shares of the number of Sale Shares that have been allocated and the persons to whom they have been allocated. The notification shall include the place and time (being not later than 14 days after the date by which applications had to be received) at which the sale of the Sale Shares shall be completed.

13.11 If the Company finds a purchaser or purchasers for all or any of the Sale Shares under the terms of this article the Seller shall be bound, upon receipt of the Sale Price in respect of those Sale Shares, to transfer the Sale Shares (or such of the same for which the Company shall have found a purchaser or purchasers) to such persons. The Seller shall sell the entire legal and beneficial interest in those Sale Shares free from encumbrances and other third party rights (except for the rights of the other Shareholders under these Articles and as may otherwise be agreed among Shareholders) and with all rights that attach to them on and after the date on which the Change of Control Event occurred. If the Seller defaults in transferring Sale Shares the Company shall, if so required by the person or persons willing to purchase such Sale Shares, receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the Seller and shall authorise some person to execute transfers of the Sale Shares in favour of the purchasers (or their nominee(s)) and shall enter the names of the purchasers in the shareholders' register or the register of Warrantholders of the Company (as the case may be) as the holders of such of the Sale Shares as have been transferred to them. After the purchasers (or their nominee(s)) have been registered as the holders of the Sale Shares, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person. It shall be no impediment to registration of Shares or Warrants under this article that no copy of the register of shareholders or the register of Warrantholders has been produced.

13.12 Where the Company does not find purchasers for all of the Sale Shares then, subject to having complied with the provisions of this article 13, the Seller shall be free to retain such of the Sale Shares for which no purchasers have been found.

13.13 As at the date on which these Articles are adopted, CAYCO's shareholders are as set out in column (1) below and the percentage of shares of CAYCO held by the relevant shareholders is as set out opposite the name of the relevant shareholder in column (2) below.

(1) (2) Name of shareholder of CAYCO Percentage of shares held

i) AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II LP	i) 94.1%
ii) AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II, GmbH & Co., K.G.	ii) 5.1%
iii) KEYSTONE INVESTMENT LLP	iii) 0.8%

13.14 Subject to article 13.17, if a change of shareholding of CAYCO from that stated in article 13.13 occurs, CAYCO shall procure that a purchaser of part of CAYCO's issued share capital (the «Acquiror») shall make an offer to the other Shareholders and holders of Warrants on the following basis: (a) the offer shall be made to purchase the Equivalent Portion of Shares held by the relevant holders, or of the Shares to be issued to them on exercise of the Warrants held by them;

(b) the offer shall be open for acceptance for fifteen (15) Business Days or more; (c) the price per Share shall be calculated as the net amount of the consideration received by the sellers of the CAYCO shares from the Acquiror which is fairly attributable (taking into account any debt or other liabilities of CAYCO) to the number of Shares held by CAYCO which bears the same proportion to the total number of Shares held by CAYCO as the equity of CAYCO transferred on the Change of Control Event bears to the fully diluted equity of CAYCO and then divided by that number of Shares to derive a per Share basis;

(d) the terms and conditions shall otherwise be substantially equivalent to those which apply to the shares of CAYCO transferred on the change of shareholding of CAYCO from that stated in article 13.13.

If there is dispute in relation to the offer to be made by the Acquiror, and CAYCO and the relevant offerees are unable to resolve the dispute amicably, resolution of the dispute may (by not less than 5 Business Days prior written notice) be referred by CAYCO or by offerees holding a majority of the Shares to be offered for (and for this purpose an offeree holding Warrants shall be deemed to hold the number of Shares which would be issued or transferred on exercise in full of the Warrants held by the relevant offeree) to the Independent Expert for resolution. The decision of the Independent Expert shall, in the absence of fraud or manifest error, be final and binding.

13.15 The Acquiror's offer may be conditional on the Acquiror, members of its group and persons acting concert with it holding or increasing their direct and indirect holdings of Shares in the Company to a specified proportion of the Shares in issue.

13.16 For the purposes of article 13.14, the Equivalent Portion of Shares shall be calculated as follows: $I=J \times K \times L$ where: «I» is the number of Shares representing the Equivalent Portion of Shares held by the other holders or which would be issued or transferred to them on exercise in full of the Warrants held by them;

«J» is the percentage of the equity of CAYCO acquired by the Acquiror;

«K» is the percentage of the equity of the Company held by CAYCO at the relevant time on a fully diluted basis, assuming all the Warrants have been exercised; and «L» is the number of Shares held by the relevant holder or, in the case of a holder of Warrants, the number of Shares to be issued on exercise of those Warrants.

13.17 The foregoing provisions of this article 13 shall not apply to a Change of Control Event or a change of shareholding of CAYCO from that stated in article 13.13 (as the case may be): (a) which arises as a result of additional partners joining, or existing partners leaving, a limited partnership which Controls the relevant Investor, provided the general partner of the limited partnership does not change; or (b) resulting from a transfer of any direct or indirect interests in the relevant Co-Investor or CAYCO (as the case may be) between: (i) in the case of the Co-Investors, persons who are Affiliates of the relevant Co-Investor provided that this article 13 shall apply in the case of any subsequent transfer by any such Affiliate to a person who is not an Affiliate of the relevant Co-Investor; or in the case of CAYCO, persons who are Affiliates of the relevant shareholders of CAYCO, provided that this article 13 shall apply in the case of any subsequent transfer by any such Affiliate to a person who is not an Affiliate of the original shareholder of CAYCO referred to in article 13.13.

Art. 14. Exceptions to the restrictions on transfers of Shares

14.1 Notwithstanding the foregoing, any Investor may sell or transfer Shares without complying with those provisions (if any) of articles 11 to 13 (inclusive) (other than article 11.1) which are applicable to the relevant Investor if: (a) the sale or transfer is to an Affiliate of that Investor; or (b) the Investor is an investment fund or is Controlled by an investment fund and the sale or transfer is to any participant or partner in or member of the relevant investment fund, but in each case only in connection with the dissolution of such investment fund or a distribution of assets of such investment fund pursuant to the operation of the relevant investment fund in the ordinary course; or (c) the sale or transfer is otherwise effected in accordance with a written agreement between the Investors, and, in each case, the provisions of article 14.2 have first been complied with.

14.2 In relation to any sale or transfer contemplated by article 14.1, the following provisions of this article 14.2 must first be complied with: (a) the other Investors must be given not less than 20 Business Days prior written notice of the proposed sale or transfer; and (b) a transferee which is an Affiliate of an Investor must first give an undertaking to the Company that if the transferee ceases to be an Affiliate of the relevant Investor, all of the Shares held by the transferee will, before the cessation, be transferred back to such Investor or to another Affiliate of such Investor, together with any other conditions as may be agreed between the Investors.

Art. 15. Increase and reduction of capital

Subject to these Articles, the share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set out by the Law for any amendment of these Articles and set out in these Articles.

Art. 16. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a Shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Management, Statutory auditors, Further actions

Art. 17. Management

17.1 The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether Shareholders or not (the «Managers»). The Managers shall have responsibility for the supervision and management of the Company and its business.

17.2 The Managers will be appointed by the Shareholders in accordance with the Law from candidates proposed by CAYCO, or as otherwise agreed among Shareholders, provided that CAYCO shall only be entitled to nominate such candidates for so long as CAYCO holds at least one Share. Each Manager may also resign.

17.3 The Shareholders may decide to appoint one or several «A» Managers and one or several «B» Managers.

17.4 Each of the Shareholders shall exercise all rights and powers lawfully available to such Shareholder to take all such actions as are reasonably required to comply, and procure that the Company complies, with its obligations under any agreement(s) among Shareholders or among Shareholders and the Company, in each case in accordance with the terms of such agreement(s) and these Articles (as the case may be). Such actions shall include but not be limited to:

- (a) the passing of resolutions of the Shareholders;
- (b) the giving of consents or approvals; and (c) the execution of documents.

Art. 18. Powers

Subject to the provisions of article 25, the Manager(s) has/have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company and does not contravene these Articles or any agreement(s) between the Shareholders.

Art. 19. Events affecting the Manager(s)

19.1 The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

19.2 Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 20. Liability of the Manager(s)

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 21. Delegation of Powers

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 22. Conflict of Interests

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.2 Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the other Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Art. 23. Representation of the Company

23.1 In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

23.2 In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers. However, if the Shareholders have appointed one or several «A» Managers and one or several «B» Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one «A» Manager and one «B» Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 24. Statutory Auditors

24.1 The supervision of the operations of the Company shall be in the cases provided by Law entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

24.2 The auditors, if any, will be elected by the general meeting of Shareholders which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the general meeting of Shareholders by a resolution of the general meeting of Shareholders but subject to article 25.

Chapter IV. - Meeting of shareholders**Art. 25. General meeting of shareholders**

25.1 If the Company is composed of no more than twenty five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the Shareholders by registered mail or any other means of delivery. In such case, the Shareholders are under the obligation to, within fifteen days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and deliver it (either by mail or other means of delivery) to the Company.

25.2 The Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the management, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by Shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

25.3 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

25.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy or attorney another person who need not be a Shareholder.

25.5 General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 26. Powers of the meeting of Shareholders

26.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders represents the entire body of Shareholders.

26.2 Subject to all the other powers reserved to the management by law or these Articles, the general meeting of Shareholders has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 27. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held whether or not the Company has more than 25 Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Monday of the month of April at 9:00 a.m., provided that the first annual general meeting shall be held during 2006. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 28. Procedure, Vote

28.1 Any resolution whose purpose is to amend these Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

28.2 Except as otherwise required by Law or by these Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company.

28.3 One vote is attached to each Share.

28.4 Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the management.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 30. Adoption of financial statements

30.1 At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account and cash flow statements, in accordance with the Law.

30.2 The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

30.3 Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

Art. 31. Appropriation of Profits

31.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

31.2 The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

31.3 The Shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the management showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by Law or by these Articles.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation

32.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting, unless otherwise provided by the Law or otherwise agreed among Shareholders.

32.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

32.3 Except as provided in articles 8.2 to 8.5, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Chapter VIII. - Definitions

Art. 34. Definitions

The definitions in this Article 34 apply in these Articles.

Affiliate: with respect to any given person, a person that Controls, is Controlled by, or is under common Control with the given person or funds managed or advised by any of the foregoing.

Business Day: a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which commercial banks in Seoul, Singapore, London, Luxembourg and New York City are open for business to the general public.

CAYCO: KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED, a company established and registered under the laws of the Cayman Islands and its successors and assigns.

Class A Shares: class A shares of Euro 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class B Shares: class B shares of Euro 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class C Shares: class C shares of Euro 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class D Shares: class D shares of Euro 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class E Shares: class E shares of Euro 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Class F Shares: class F shares of Euro 25.- each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles.

Co-Investors: each of the Shareholders and holders of Warrants other than CAYCO, any successor or assign of CAYCO and any transferee of Shares previously held by CAYCO or any such successor or assign.

Control: in relation to a body corporate, the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person: (a) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or (b) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate, and Controlled shall be construed accordingly.

Independent Expert: a third party independent, internationally recognised firm of accountants (acting as an expert and not as an arbitrator) mutually nominated by the parties concerned or, failing mutual nomination within 5 Business Days of a notice served by any party concerned on the other party or parties concerned requiring such appointment, appointed by the President for the time being of the HONG KONG INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS.

Investors: CAYCO and any other Shareholder or holder of Warrants designated as such by CAYCO.

Listing: means a listing of all or any part of the share capital of the Company, after conversion of the Company to a société anonyme, on any investment exchange or any other sale or issue by way of flotation or public offering or any equivalent circumstances in relation to the Company in any jurisdiction or country.

Korea: the Republic of Korea.

Managers: the persons holding the office of managers of the Company at the relevant time, appointed under the Articles or the Law.

Shareholders: each holder of Shares at the relevant time and Shareholder shall be construed accordingly.

Shares: Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares (or any of them if the context so requires).

Subsidiary: a company is a subsidiary of another company (its «holding company»), if that other company (a) holds a majority of the voting rights in it, or (b) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or (c) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in it, or if it is a subsidiary of a company which is itself a subsidiary of that other company.

Warrantholders: the holders of Warrants from time to time.

Warrants: warrants to subscribe for Shares issued by the Company.

Where references are made in these Articles to agreement(s) among Shareholders, shareholders' agreement(s), matters agreed among Shareholders, agreed by the Shareholders, agreed between the Shareholders or similar expressions, such agreement(s) shall, for the avoidance of doubt, bind only those Shareholders which are party to such agreement(s).» There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about five thousand Euro.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée AFFINI ASIA PACIFIC II, S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.378, constituée suivant acte de M^e André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 846 du 6 septembre 2005, tel que modifié pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 5 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED, une société valablement constituée et ayant une existence légale conformément au droit des Iles Caymans, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive P.O., Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman Islands, Cayman Islands, British West Indies, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymans, enregistrée sous le numéro Ct 153653,

représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 septembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'associé unique détenteur des 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 8.950,- (huit mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR

21.450,- (vingt et un mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 358 (trois cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 152.680 (cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt euros), l'ensemble devant être libéré par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 8.950,- (huit mille neuf cent cinquante euros) par un apport en numéraire de la part de KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED, représentée par son mandant, a déclaré souscrire aux 358 (trois cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales et à l'augmentation de capital susmentionnée de EUR 8.950,- (huit mille neuf cent cinquante euros) moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 152.680,- (cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt euros).

Les 358 (trois cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales et la prime d'émission ont été entièrement libérées par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis par la banque FORTIS le 16 septembre 2005.

Troisième résolution

Il est décidé de reclasser l'ensemble des 858 (huit cent cinquante huit) parts sociales représentant le capital social de la Société en 143 parts sociales de Classe A, 143 parts sociales de Classe B, 143 parts sociales de Classe C, 143 parts sociales de Classe D, 143 parts sociales de Classe E et 143 parts sociales de Classe F.

Il est de plus décidé de numéroter les parts sociales comme suit:

- a. Parts numéro 1 à 143 seront des parts sociales de Classe A,
- b. Parts numéro 144 à 286 seront des parts sociales de Classe B,
- c. Parts numéro 287 à 429 seront des parts sociales de Classe C,
- d. Parts numéro 430 à 572 seront des parts sociales de Classe D,
- e. Parts numéro 573 à 715 seront des parts sociales de Classe E,
- f. Parts numéro 716 à 858 seront des parts sociales de Classe F.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions et déclarations qui précèdent et l'apport ayant été pleinement réalisé, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5.1** Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille quatre cent cinquante euros (EUR 21.450) représenté par cent quarante-trois (143) parts sociales de Classe A, cent quarante-trois (143) parts sociales de Classe B, cent quarante-trois (143) parts sociales de Classe C, cent quarante-trois (143) parts sociales de Classe D, cent quarante-trois (143) parts sociales de Classe E et cent quarante-trois (143) parts sociales de Classe F, toutes nominatives et ayant une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après ensembles les «Parts»)».

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de réviser entièrement les Statuts de la Société comme suit:

«Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1 Par la présente est établie par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront détentrices de Parts de la Société (les «Associés») une «société à responsabilité limitée» (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, spécialement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société est initialement composée d'un seul Associé, propriétaire de toutes les Parts. Toutefois la Société peut à tout moment être composée de plusieurs Associés, sans excéder quarante (40) Associés, notamment par transfert des Parts ou par émission de nouvelles Parts.

1.3 La Société existera sous la dénomination sociale AFFINI ASIA PACIFIC II, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social

2.1 La Société aura son siège social à Luxembourg ville.

2.2 Le siège social pourra être transféré à toute autre adresse sur le territoire de la commune de Luxembourg ville par une décision de la gérance.

2.3 Des succursales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une décision de la gérance.

2.4 Dans le cas où, de l'avis des Gérants, des développements politiques, économiques ou sociaux interviennent ou sont imminents qui pourraient interférer sur la bonne marche des activités de la Société à son siège social ou, sur la facilité des communications avec ledit siège ou entre ledit siège et des personnes situées à l'étranger, il peut être procédé au transfert temporaire du siège social à l'étranger, jusqu'à la complète cessation de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré le transfert temporaire du siège social, restera une société régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures temporaires devront

être prises et notifiées à toutes personnes intéressées par un quelconque des organes sociaux ou personnes ayant en charge la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces détentions.

3.2 La Société pourra fournir toute assistance financière aux entités dans lesquelles la Société a une participation ou des intérêts ou qui constituent une partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, tel que, entre autre, l'octroi de prêts ou l'octroi de garanties ou cautions de quelque forme que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit et émettre de manière-privée des obligations, warrants, billets, valeurs mobilières et certificats.

3.4 La Société pourra également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier de quelque sorte ou forme que ce soit. De manière générale, la Société pourra réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui lui paraîtra utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale de ses Associés votant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi et les présents Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille quatre cent cinquante euros (EUR 21.450) représenté par cent quarante-trois (143) Parts de Classe A, cent quarante-trois (143) Parts de Classe B, cent quarante-trois (143) Parts de Classe C, cent quarante-trois (143) Parts de Classe D, cent quarante-trois (143) Parts de Classe E et cent quarante-trois (143) Parts de Classe F, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et toutes entièrement libérées (ensemble les «Parts»).

5.2 Les droits, obligations et restrictions attachés aux Parts de chaque classe, telles que définies aux présents Statuts, seront identiques, dans la mesure où la Loi ou les présents Statuts ou tout pacte d'associés pouvant exister n'en disposent pas autrement.

5.3 Tant que le capital de la Société est divisé en différentes classes de Parts, si une résolution de l'assemblée générale des Associés est telle qu'elle modifierait les droits et obligations respectifs attachés aux différentes classes de Parts, pour être valable, la résolution devra être prise à la majorité des trois-quarts au sein de chaque classe de parts et doit également remplir toutes conditions supplémentaires prévues, le cas échéant, par les Associés. La création et/ou l'émission de toutes Parts de la Société de quelque classe que ce soit autre que les Parts et ayant un droit de priorité sur les Parts constituera une modification des droits attachés aux Parts et sera, par conséquent, soumise au présent article 5.3.

5.4 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part en plus de sa valeur nominale (incluant tout paiement fait sur warrants attaché à toute parts, obligations, billets ou instruments similaires) sera transféré. Le montant du compte de prime d'émission pourra être utilisé pour le paiement de toute Part que la Société pourrait racheter à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale à laquelle il est fait référence à l'article 31.

Art. 6. Capital Autorisé

6.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950) représenté par treize (13) Parts de Classe A, treize (13) Parts de Classe B, treize (13) Parts de Classe C, treize (13) Parts de Classe D, treize (13) Parts de Classe E et treize (13) Parts de Classe F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. La gérance est autorisée, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents Statuts créant le capital autorisé dans le Mémorial C, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé (une ou plusieurs fois) par l'émission de Parts aux détenteurs de Parts ou aux détenteurs existants de Warrants et/ou telles autres personnes qui seraient agréées par une décision des Associés ayant répondu aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 paragraphe 1^{er} de la Loi.

6.2 Sous réserve de restrictions convenues entre les Associés, les Parts pourront être souscrites et émises suivant les termes et conditions que la gérance déterminera.

La gérance déterminera notamment: la période et le nombre des Parts à souscrire et à émettre, si une prime d'émission sera payée sur les Parts à souscrire et à émettre et le montant de cette prime d'émission le cas échéant, et si les Parts seront payées par apport en numéraire ou en nature.

6.3 La gérance pourra déléguer à tout gérant ou représentant de la Société ou à toute autre personne valablement autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des Parts représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social de la Société par la gérance dans les limites du capital autorisé, les présents Statuts seront modifiés en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales

7.1 Chaque Part donne droit à son propriétaire à une voix en assemblée générale des Associés. La propriété d'une Part emporte acceptation implicite des Statuts et des décisions de l'assemblée générale des Associés.

7.2 Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société.

7.3 Les co-propriétaires de Parts doivent être représentés à l'égard de la Société par un mandataire commun, qu'il soit choisi parmi les copropriétaires ou non.

Art. 8. Rachat de Parts Sociales

8.1 La Société pourra procéder au rachat de ses propres Parts conformément aux dispositions de la Loi et des présents Statuts.

8.2 Les rachats effectués dans le cadre des articles 8.3 à 8.6 devront être réalisés en conformité avec la Loi et les priorités suivantes: les Parts de Classe A devront être rachetées par priorité à toute autre classe de Parts.

Ensuite, les Parts de Classe B, les Parts de Classe C, les Parts de Classe D, les Parts de Classe E et les Parts de Classe F devront être rachetées, dans cet ordre. Tous rachats devront être réalisés, sur une base proportionnelle, en proportion du nombre respectif de Parts de la classe concernée détenues par chaque Associé au moment concerné.

8.3 Si la Société souhaite racheter des Parts, la Société devra au préalable et par écrit notifier le rachat aux porteurs des Parts concernés (la «Notification de Rachat par la Société»). La Notification de Rachat par la Société devra préciser les Parts devant être rachetées (qui devront constituer toutes les Parts d'une classe particulière (et non seulement quelques unes)) et la date fixée pour le rachat, et devra être faite pas moins de 15 Jours Ouvrables et pas plus de 30 Jours Ouvrables avant la date fixée pour le rachat.

8.4 A la date fixée pour le rachat, la Société devra payer à l'Associé concerné (ou en cas de co-propriétaire, à l'Associé dont le nom apparaît en premier dans le registre des associés de la Société pour les Parts concernées) le montant dû (calculé en conformité avec l'article 8.5) en raison du rachat contre valable récépissé.

8.5 Lors du rachat de chaque Part, il sera payé un montant que les Gérants détermineront, étant précisé que le montant (i) ne sera pas inférieur à la somme de la valeur nominale de la Part et du montant de tous dividendes ou distributions qui ont été déclarés ou cumulés au regard de ladite Part mais qui n'ont pas été payés et (ii) sera limité et payé en utilisant des fonds disponibles pour une distribution en conformité avec la Loi. Ce montant devra alors devenir une dette de la Société immédiatement payable par la Société à l'Associé porteur de la Part.

8.6 Toute Part rachetée dans le cadre des dispositions des articles 8.3 à 8.6 devra être immédiatement annulée et le capital social de la Société devra être réduit en conséquence.

Art. 9. Transferts de Parts

9.1 Aucun Co-Investisseur ne sera autorisé à vendre, transférer, affecter, gager, nantir, grever, ou disposer de tout intérêt juridique ou économique (directement ou indirectement) sur quelque Part que ce soit sans le consentement écrit préalable de CAYCO, à l'exception des cas suivants: une vente de Parts par un Co-Investisseur en tant que bénéficiaire d'une offre émanant d'un Cessionnaire Potentiel, en application des dispositions de «Co-Cession» de l'article 11, ou une vente de Parts par un Co-Investisseur en tant qu'«Investisseur Appelé» au sens de l'article 12 à la suite d'un avis de «Cession Obligatoire» émis par CAYCO au sens de cet article; ou tel qu'autorisé par l'article 14; ou lors de l'Admission de la Société à la Négociation sur un Marché Réglementé (soumise aux lois et réglementations applicables, incluant sans limitation, toute période bloquée applicable au transfert proposé).

9.2 Sans préjudice de l'article 9.1, aucune vente, ou transfert, ou affectation ou autre acte de disposition sur les Parts, ou tout intérêt sur les Parts, ne devra être fait par un Associé («Cédant») à une personne qui n'est pas encore Associé (un «Nouvel Associé»), à moins que: la vente, le transfert, ou l'affectation ou tout autre acte de disposition ne soit autorisé par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social; et le Nouvel Associé et, si les Gérants le considèrent approprié (agissant raisonnablement), sa société holding ont rempli les conditions supplémentaires convenues entre Investisseurs.

9.3 Les Gérants et CAYCO refuseront d'enregistrer tout transfert de Parts ou Warrants fait en contravention des dispositions des présents Statuts ou de l'acte concerné constituant les Warrants, mais ne seront pas autorisés en dehors de ce cas à refuser d'enregistrer tout transfert de Parts ou Warrants. Pour s'assurer qu'un transfert particulier de Parts ou Warrants est autorisé en application des dispositions des présents Statuts ou de l'acte concerné constituant les Warrants, les Gérants et/ou CAYCO pourront requérir du cédant ou de toute personne nommée comme cessionnaire à tout transfert déposé pour enregistrement, de fournir à la Société les informations et preuves que les Gérants et/ou CAYCO (le cas échéant) pourront estimer nécessaires ou pertinents. Si les informations et preuves n'étaient pas fournies d'une façon satisfaisante aux Gérants et/ou à CAYCO (le cas échéant) dans les 28 jours suivants la demande les Gérants et/ou CAYCO (le cas échéant) seront autorisés à refuser d'enregistrer le transfert en question.

9.4 Sans préjudice de l'article 9.1, aucun Investisseur ne transférera de Parts d'une certaine classe (la «première classe») à moins que l'Investisseur concerné ne transfère en même temps la Proportion Déterminée de chaque autre classe de Parts qu'il détient à cette époque. A ces fins, la Proportion Déterminée d'une classe de Parts est le nombre de Parts de la classe concernée qui porte la même proportion au regard du nombre total de Parts de la classe concernée détenues par l'Investisseur en question à cette époque que le nombre de Parts de la Première Classe devant être transférée par l'Investisseur par rapport au nombre total de Parts de la Première Classe détenues par l'Investisseur à la même époque.

Art. 10. Preuve du transfert de Parts et nullité de transfert

10.1 Le transfert des Parts doit être prouvé par un acte notarié ou sous seing privé. Aucun transfert n'est opposable à la Société ou aux tiers à moins qu'il soit valablement notifié à la Société ou accepté par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

10.2 Tout prétendu transfert de Parts effectué en violation des dispositions des présents Statuts ou de la Loi sera nul sans effet.

Art. 11. «Co-Cession»

11.1 Sous réserve de l'article 14, quand un transfert de Parts par un Associé aurait pour conséquence, s'il était enregistré, qu'une personne (le «Cessionnaire Potentiel») ou toute autre personne qui, en relation avec le Cessionnaire Po-

tentiel est une personne à qui il est lié ou avec laquelle le Cessionnaire Potentiel agit de concert (chacun étant un «Membre du Groupe Acquéreur») acquerrait des Parts en circulation, aucun transfert de Parts auquel cet article est applicable, ne sera fait ou enregistré à moins que le Cessionnaire Potentiel ait fait une offre d'acheter libre de toute charge une proportion équivalente de Parts détenues par les autres Associés et une proportion équivalente de Parts qui devraient être émises ou transférées par l'exercice de Warrants dans les termes posés à l'article 11.2 et que l'offre s'est terminée, que chaque offre acceptée a été menée à bien, sauf si l'échec de l'offre est de la faute du bénéficiaire de l'offre, sous réserve que le droit de Co-Cession ne sera pas applicable en cas de transfert par CAYCO de Parts détenues par CAYCO dans les conditions convenues entre les Investisseurs.

11.2 Les termes de l'offre du Cessionnaire Potentiel seront les suivants: l'offre devra être faite pour acceptation pendant quinze (15) Jours Ouvrables ou plus;

la contrepartie payable sur une base proportionnelle devra être la même, et les termes et conditions devront être substantiellement les mêmes que ceux applicables aux Parts transférées dont il est question à l'article 11.1.

11.3 L'offre du Cessionnaire Potentiel pourra être faite sous la condition que l'offre résulte pour les Membres du Groupe Acquéreur en une détention ou une augmentation de leur participation à hauteur d'une proportion déterminée de Parts émises.

11.4 Dans le but d'accepter l'offre du Cessionnaire Potentiel, le porteur de Warrants devra exercer ses Warrants avec l'expiration de la période d'acceptation de l'offre et vendre les Parts émises résultant de l'exercice des Warrants à la suite de l'offre du Cessionnaire Potentiel.

Art. 12. Droits de «Cession Obligatoire»

12.1 Si les porteurs de la majorité des Parts en circulation à un moment donné (les «Associés Vendeurs») désirent transférer pas moins de la majorité des Parts en circulation à ce moment donné à un acquéreur de bonne foi et à des conditions de marché (l'«Acheteur»), les Associés Vendeurs auront l'option («l'Option de Cession Obligatoire») de requérir de tous les autres porteurs de Parts et de Warrants (les «Investisseurs Appelés») qu'ils vendent et transfèrent libres de toutes charges toutes leurs Parts et Warrants à l'Acheteur ou comme il sera indiqué par l'Acheteur en conformité avec le présent article 12.

12.2 Les Associés Vendeurs pourront exercer l'Option de Cession Obligatoire en donnant une notification écrite à ce sujet (la «Notification de Cession Obligatoire») aux Investisseurs Appelés, pas moins de 10 Jours Ouvrables et pas plus de 45 Jours Ouvrables avant le transfert de Parts proposé par les Associés Vendeurs à l'Acheteur auquel il est fait référence à l'article 12.1. Une Notification de Cession Obligatoire devra: préciser le nombre de Parts et/ou Warrants (les «Parts Appelées») dont la vente est demandée en application de cet article par les Investisseurs Appelés à qui elle est envoyée;

la personne à qui elles doivent être transférées;

la contrepartie pour laquelle les Parts Appelées doivent être transférées (calculée en conformité avec le présent article 12); et la date proposée du transfert.

12.3 Les Notifications de Cession Obligatoire seront irrévocables mais deviendront caduques si pour une quelconque raison aucune vente de Parts ne devait intervenir entre CAYCO et l'Acheteur (ou comme indiqué par l'Acheteur) dans les 45 Jours Ouvrables de la date de délivrance de la Notification de Cession Obligatoire. Les Associés Vendeurs seront autorisés à délivrer des Notifications de Cession Obligatoire supplémentaires à la suite de la caducité d'une Notification de Cession Obligatoire particulière, mais seulement si les conditions des articles 12.1 et 12.2 sont satisfaites.

12.4 La contrepartie (en numéraire ou autre) pour laquelle les Investisseurs Appelés devront être obligés de vendre les Parts Appelées sera: dans le cas de Parts Appelées qui sont sous la forme de Parts, le même prix par Part que celui qui doit être payé par l'Acheteur auquel il est fait référence à l'article 12.1 aux Associés Vendeurs pour la vente de leurs Parts à l'Acheteur et, dans les cas où différents prix sont payables pour différentes classes de Parts, le prix qui doit être payé par l'Acheteur pour la ou les classes de Parts concernées comprenant ou incluses dans les Parts Appelées; et dans le cas de Parts Appelées qui sont sous la forme de Warrants, le prix par Part auquel il est fait référence au (a) ci-dessus multiplié par le nombre de Parts auquel le porteur de Warrants concerné aurait droit si les Warrants qu'il détient étaient exercés, diminué du prix de souscription payable à raison de ces Warrants.

12.5 La réalisation de la vente des Parts Appelées aura lieu à la même date que celle proposée pour la vente des Parts des Associés Vendeurs, à moins que: tous les Investisseurs Appelés et les Associés Vendeurs n'en conviennent autrement; ou que la date soit antérieure au dixième Jour Ouvrable suivant la Notification de Cession Obligatoire, dans ce cas elle sera reportée jusqu'au dixième Jour Ouvrable suivant la Notification de Cession Obligatoire.

Si un quelconque porteur de: Parts n'exécute pas, lors de la réalisation de la vente des Parts Appelées, le transfert de toutes les Parts Appelées qu'il détient; ou Warrants n'exécute pas, avant la réalisation de la vente des Parts Appelées, le transfert de tous les Warrants qu'il détient, Le porteur défaillant sera considéré comme ayant nommé irrévocablement toute personne désignée par les Associés Vendeurs pour être leur agent et mandataire aux fins de réaliser toute notification nécessaire, transferts et affectations pour le compte du porteur concerné contre récépissé par la Société (pour le compte de ce porteur) du prix d'acquisition ou de tout autre contrepartie payable pour les Parts Appelées détenues par le porteur concerné et de délivrer toutes notifications à la Société et transferts à l'Acheteur (ou comme indiqué par l'Acheteur) et les Gérants devront immédiatement inscrire l'Acheteur (ou la personne indiquée par l'Acheteur) dans le registre des associés et (le cas échéant) dans le registre des porteurs de Warrants en tant que porteur des Parts Appelées pour être en conformité avec le présent article. Après que l'Acheteur (ou une personne désignée par lui) aura été inscrite en tant que porteur des Parts Appelées, la validité d'une telle procédure ne pourra être contestée par quiconque. Le fait qu'aucune copie du registre des porteurs de Warrants n'ait été produite ne constituera pas un obstacle à l'inscription des Parts ou des Warrants en application de cet article.

12.7 Si une personne, postérieurement à l'émission d'une Notification de Cession Obligatoire, devenait Associé de la Société, par l'exercice d'une option préexistante d'acquiescer des parts de la Société (un «Nouveau Membre»), une No-

tification de Cession Obligatoire sera considérée comme ayant été délivrée au Nouveau Membre, dans les mêmes termes que la précédente Notification de Cession Obligatoire, qui sera dès lors tenu de vendre et transférer toutes les Parts acquises par lui à l'Acheteur ou comme indiqué par l'Acheteur, et les dispositions du présent article 12 seront applicables mutatis mutandis au Nouveau Membre sachant que la réalisation de la vente de telles Parts devra avoir lieu immédiatement lorsque la Notification de Cession Obligatoire aura été considérée délivrée au Nouveau Membre.

Art. 13. Changement dans le contrôle des Co-Investisseurs et changement dans l'actionnariat de CAYCO

13.1 Chaque Co-Investisseur (sous la forme d'une société) devra faire en sorte de ne pas, à moins qu'il ait au préalable obtenu l'accord écrit de CAYCO (qui ne sera pas refusé de manière déraisonnable), cesser d'être sous le contrôle de la personne qui le contrôlait à la date où il est devenu Associé ou porteur de Warrants (un tel événement étant repris dans le présent article 13 comme un «Changement de Contrôle»). 13.2 Sans préjudice des autres droits ou de dommages-intérêts de CAYCO du fait d'une violation de l'article 13.1, incluant le droit à réparation ou d'obtenir une exécution forcée ou une injonction, si un Co-Investisseur (sous la forme d'une société) devait être l'objet d'un Changement de Contrôle sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de CAYCO, alors ce Co-Investisseur sera tenu d'offrir toutes les Parts et Warrants (le cas échéant) inscrits à son nom («Parts à Vendre») aux autres Investisseurs conformément aux dispositions suivantes de l'article 13, et un tel Co-Investisseur est désigné dans le présent article 13 comme «Vendeur».

13.3 Le prix auquel les Parts détenues par le Vendeur seront offertes à la vente (le «Prix de Vente») sera le prix convenu par le Vendeur et les Gérants. Si le Vendeur et les Gérants ne parviennent pas à convenir d'un prix dans les 21 jours de l'intervention du Changement de Contrôle, le Prix de Vente sera remplacé par le prix que l'Expert Indépendant certifiera comme étant à son avis le juste prix des Parts à Vendre. Pour arriver à son avis, l'Expert Indépendant devra évaluer les Parts à Vendre à la date où le Changement de Contrôle est intervenu, sur la base d'une vente entre un vendeur consentant et un acheteur consentant, dans une perspective de continuation d'activité, et soumise aux restrictions de transfert prévues dans les présents Statuts. La décision de l'Expert Indépendant concernant le Prix de Vente dont il est question au présent article 13 sera, en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste, définitive et contraignante.

13.4 Sous réserve que le prix soit déterminé en conformité avec l'article 13.3, la Société sera instituée comme l'agent du Vendeur pour la vente des Parts à Vendre, en un ou plusieurs lots, au choix des Managers au Prix de Vente applicable et en conformité avec le présent article 13.

13.5 La Société devra offrir les Parts à Vendre à la vente par notification écrite à cet effet aux Investisseurs autres que le Vendeur.

13.6 La notification devra préciser: Le nombre des Parts à Vendre à offrir et le Prix de Vente, sur une base globale et également préciser la contrepartie pour chaque Part à Vendre; et La date à laquelle les candidatures pour l'acquisition des Parts à Vendre devront être reçues par la Société (pas moins de 20 jours après la date de notification).

13.7 La notification devra expliquer la méthode selon laquelle les Parts à Vendre seront allouées et devra inviter les Investisseurs auxquels les Parts à Vendre concernées auront été offertes selon l'article 13.6 (un «Bénéficiaire de l'Offre») à postuler par écrit auprès de la Société pour autant de Parts à Vendre (le cas échéant) que le Bénéficiaire de l'Offre voudrait acquérir.

13.8 Les Parts à Vendre seront allouées par les Gérants pour satisfaire les candidatures reçues de la part des Investisseurs en conformité avec la procédure exposée dans les dispositions suivantes du présent article 13.

13.9 Si le nombre total de Parts à Vendre demandé par les Bénéficiaires de l'Offre est égal ou inférieur au nombre de Parts à Vendre disponibles, les Parts à Vendre seront allouées pour satisfaire les candidatures reçues de façon proportionnelle, en conformité avec la formule exposée dans l'article 13.10 comme si chaque référence faite à un Investisseur était conçue comme une référence à un Bénéficiaire de l'Offre. Toutes Parts à Vendre restantes excédant le nombre de Parts à Vendre demandé par les Bénéficiaires de l'Offre devront être offertes à ceux des Bénéficiaires de l'Offre qui auront postulé dans le premier tour de l'offre, en appliquant la formule exposée dans l'article 13.10 comme si chaque référence faite à un Investisseur était conçue comme une référence à un Bénéficiaire de l'Offre qui a postulé dans le premier tour de l'offre. Ce procédé sera répété jusqu'à ce que soit toutes les Parts à Vendre aient été vendues soit qu'il ne reste plus de Bénéficiaires de l'Offre désireux d'accepter l'offre. Chaque répétition de l'offre sera considérée comme une «itération» pour les besoins de l'application de la formule de l'article 13.10.

13.10 Si le nombre total de Parts à Vendre demandé par les Investisseurs est supérieur au nombre de Parts à Vendre disponibles: Les Gérants alloueront les Parts à Vendre pour satisfaire chaque candidature des Investisseurs aux Parts à Vendre en conformité avec la formule suivante. Cette formule sera utilisée de manière répétée jusqu'au moment où il n'y aura plus de Parts à Vendre à allouer. Chaque application de la formule sera ci-après désignée par le mot «itération».

$$A = \frac{B}{C} \times D$$

où A est le nombre de Parts à Vendre devant être allouées à l'Investisseur concerné dans l'itération.

B est le nombre de Parts détenues par l'Investisseur concerné (ou dans le cas où l'Investisseur est un porteur de Warrants le nombre de Parts qui seraient émises lors de l'exercice de ses Warrants).

C est le nombre de Parts détenues par tout Investisseur à qui l'itération a été appliquée plus toutes les Parts qui seraient émises lors de l'exercice des Warrants de ces Investisseurs.

D est le nombre de Parts à Vendre ou (après la première itération) le nombre de Parts à Vendre non allouées lors des itérations précédentes.

Si, pour une itération, un Investisseur devait recevoir plus de Parts à Vendre que toutes les Parts à Vendre pour lesquelles il avait postulé (incluant des allocations lors de précédentes itérations) tout excès ne sera dès lors pas alloué à cet Investisseur. Cet investisseur cessera de participer aux itérations suivantes et toutes les Parts à Vendre en excès seront disponibles pour l'allocation lors de l'itération suivante. La Société notifiera au Vendeur et à chaque Investisseur

qui a postulé aux Parts à vendre le nombre de Parts à Vendre qui ont été allouées et le nom des personnes à qui elles ont été allouées. La notification mentionnera le lieu et le moment (pas plus tard que 14 jours après la date à laquelle les candidatures ont été reçues) auxquels la vente des Parts à Vendre sera terminée.

13.11 Si la Société trouve un ou plusieurs acquéreurs pour tout ou partie des Parts à Vendre selon les termes du présent article, le Vendeur sera tenu, après réception du Prix de Vente correspondant aux Parts à Vendre de transférer les Parts à Vendre (ou telles Parts à Vendre pour lesquelles la Société aura trouvé un ou plusieurs acquéreurs) auxdits acquéreurs. Le Vendeur devra vendre l'entière des intérêts juridiques et économiques portant sur les Parts à Vendre libres de toutes charges et autres droits de tierces personnes (excepté les droits des autres Associés selon les présents Statuts et ce qui a pu être convenu en outre entre les Associés) ainsi que tous les droits y attachés, à et après la date de survenance du Changement de Contrôle. Si le Vendeur est en défaut de transférer les Parts à Vendre, la Société, si cela est requis de la ou des personnes désireuses d'acquérir les Parts à Vendre, recevra et donnera valable quittance des sommes payées pour l'acquisition, pour le compte et au nom du Vendeur et donnera pouvoir à une personne pour procéder au transfert des Parts à Vendre au profit des acquéreurs (ou de leur mandataire ou représentant) et inscrira le nom des acquéreurs sur le registre des Associés ou sur le registre des porteurs de Warrants de la Société (le cas échéant) comme porteurs des Parts à Vendre qui leur ont été transférées. Une fois que les acquéreurs (ou de leur mandataire ou représentant) ont été inscrits comme porteurs des Parts à Vendre, la validité d'une telle procédure ne pourra faire l'objet d'aucune contestation. Le fait qu'aucune copie du registre des Associés ou des porteurs de Warrants n'ait été produite ne constituera pas un obstacle à l'inscription des Parts ou des Warrants.

13.12 Si la Société ne trouve pas d'acquéreur pour toutes les Parts à Vendre, alors, à condition que les dispositions de l'article 13 aient été observées, le Vendeur sera libre de conserver les Parts à Vendre qui n'auraient pas trouvé acquéreur.

13.13 A la date d'adoption des présents Statuts, les noms des associés de CAYCO sont mentionnés en colonne 1 ci-dessous et leurs détentions respectives d'actions de CAYCO, exprimées en pourcentage, sont mentionnées en colonne 2 en face de leur nom. (1) (2) Noms des associés de CAYCO Pourcentage de parts détenues:

i) AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II LP	i) 94,1%
ii) AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II GmbH & Co, K.G.	ii) 5,1%
iii) KEYSTONE INVESTMENT LLP	iii) 0,8%

13.14 Sous réserve de l'article 13.17, si un changement intervient dans l'actionnariat de CAYCO par rapport à celui exposé à l'article 13.13, CAYCO s'assurera qu'un acquéreur d'une partie du capital social émis de CAYCO (l'«Acquéreur») fera une offre aux autres Associés et porteurs de Warrants sur les bases suivantes: L'offre devra être faite d'acquérir la Portion Equivalente de Parts détenues par les porteurs concernés ou des Parts devant leur être émises par l'exercice des Warrants qu'ils détiennent;

L'offre devra être ouverte à l'acceptation pendant 15 Jours Ouvrables ou plus;

Le prix par Part sera calculé comme le montant net de la contrepartie reçue par les vendeurs des actions de CAYCO de l'Acquéreur, qui est attribuable de manière juste (prenant en considération toute dette ou autres obligations de CAYCO) au nombre de Parts détenues par CAYCO qui représente la même proportion par rapport au nombre total de Parts détenues par CAYCO que l'actif de CAYCO transféré lors du Changement de Contrôle représente par rapport à l'actif entièrement dilué de CAYCO, ensuite divisé par ce nombre de Parts pour en déduire une base par Parts. Les termes et conditions seront pour le reste substantiellement équivalents à ceux appliqués aux actions de CAYCO transférées lors d'un changement dans son actionnariat par rapport à celui exposé à l'article 13.13. Si un différend survient en relation avec l'offre devant être faite par l'Acquéreur, et que CAYCO et les bénéficiaires de l'offre ne parviennent pas à régler le différend amiablement, le différend pourra être porté (pas moins de 5 Jours Ouvrables avant notification écrite), par CAYCO ou les bénéficiaires de l'offre détenant la majorité de Parts devant être offertes (et à cet effet un bénéficiaire détenant des Warrants sera considéré comme détenant le nombre de Parts qui pourrait être émis en sa faveur ou lui être transmis par l'exercice des Warrants détenus par le bénéficiaire concerné), devant l'Expert Indépendant pour solution. La décision de l'Expert Indépendant sera, en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste, définitive et contraignante.

13.15 L'offre de l'Acquéreur pourra être conditionnée au fait que l'Acquéreur, des membres de son groupe et des personnes agissant de concert avec lui détiennent ou augmentent leur détention directe ou indirecte de Parts de la Société jusqu'à une proportion déterminée de Parts en circulation.

13.16 Pour les besoins de l'article 13.14, la Portion Equivalente de Parts sera calculée comme suit: $I = J \times K \times L$ Où: «I» est le nombre de Parts représentant la Portion Equivalente de Parts détenue par les autres porteurs qui seraient émises en leur faveur ou leur seraient transférées par l'exercice des Warrants qu'ils détiennent;

«J» est le pourcentage de l'actif de Cayco acquis par l'Acquéreur;

«K» est le pourcentage de l'actif de la Société détenu par Cayco à un moment déterminé sur une base entièrement diluée, en supposant que tous les Warrants ont été exercés; et «L» est le nombre de Parts détenues par le porteur concerné ou, dans le cas d'un porteur de Warrants, le nombre de Parts qui seraient émises en sa faveur par l'exercice de ces Warrants.

13.17 Les dispositions qui précèdent du présent article 13 ne seront pas applicables à un Changement de Contrôle ou à un changement dans l'actionnariat de CAYCO par rapport à celui tel qu'exposé à l'article 13.13 (selon le cas): Qui survient comme le résultat de l'arrivée de nouveaux associés ou de départ d'associés existants, d'un «limited partnership» qui contrôle l'Investisseur concerné sous réserve que le «general partner» ne change pas; ou Résultant d'un transfert d'intérêts directs ou indirects dans le Co-Investisseur concerné or dans CAYCO (selon le cas) entre: dans le cas des Co-Investisseurs, des personnes qui sont des Affiliés du Co-Investisseur concerné, étant précisé que le présent article 13 s'appliquera en cas de transfert subséquent par tout Affilié à une personne qui n'est pas un Affilié du Co-Investisseur concerné; ou dans le cas de CAYCO, des personnes qui sont des Affiliés des actionnaires concernés de CAY-

CO, étant précisé que le présent article 13 s'appliquera en cas de transfert subséquent par tout Affilié à une personne qui n'est pas Affiliée des actionnaires initiaux de CAYCO mentionnés à l'article 13.13.

Art. 14. Exceptions aux restrictions relatives aux transferts de Parts

14.1 Sans préjudice de ce qui précède, tout Investisseur pourra vendre ou transférer des Parts sans respecter celles des dispositions des articles 11 à 13 inclus (autres que l'article 11.1) qui sont applicables à l'Investisseur concerné si: La vente ou le transfert se fait au profit d'un Affilié de cet Investisseur; ou L'Investisseur est un fonds d'investissement ou il est contrôlé par un fonds d'investissement et la vente ou le transfert se fait au profit de tout participant, associé ou membre du fonds d'investissement concerné, mais dans chaque cas, seulement en liaison avec la dissolution dudit fonds d'investissement ou une distribution d'actifs dudit fonds d'investissement dans le cadre d'une opération ordinaire du fonds d'investissement concerné; ou La vente ou le transfert se fait autrement en conformité avec un accord écrit entre les Investisseurs, et, dans chaque cas, les dispositions de l'article 14.2 ayant au préalable été respectées.

14.2 En relation avec toute vente ou transfert envisagé par l'article 14.1, les dispositions suivantes du présent article 14.2 doivent être au préalable respectées.

Les autres Investisseurs doivent recevoir une notification écrite préalable au moins 20 Jours Ouvrables avant la vente ou le transfert proposé; et Le bénéficiaire du transfert qui est un Affilié d'un Investisseur doit au préalable prendre l'engagement envers la Société que si le bénéficiaire cesse d'être un Affilié de l'Investisseur concerné, toutes les Parts détenues par le bénéficiaire seront, avec la cessation, retransférées à l'Investisseur ou à un autre Affilié de l'Investisseur, ensemble avec toutes autres conditions qui auront pu être convenues entre les Investisseurs.

Art. 15. Augmentation et réduction de capital

Sous réserve des présents Statuts, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des Associés votant conformément aux règles de quorum et de majorité posées par la Loi pour la modification des statuts et posées par les présents Statuts.

Art. 16. Incapacité, faillite et insolvabilité d'un Associé

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'un quelconque des Associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes, Actions supplémentaires

Art. 17. Gérance

17.1 La Société sera gérée et administrée par un gérant unique ou plusieurs gérants, Associés ou non (les «Gérants»). Les Gérants seront responsables de la supervision et de la gestion de la Société et de ses affaires.

17.2 Les Gérants seront nommés par les Associés conformément à la Loi, parmi les candidats proposés par CAYCO, ou comme autrement convenu entre les Associés, étant précisé que CAYCO n'aura le pouvoir de proposer des candidats que pour le temps où CAYCO détiendra au moins une Part. Chaque Gérant pourra également démissionner.

17.3 Les Associés pourront décider de nommer un ou plusieurs Gérants de type A et un ou plusieurs Gérants de type B.

17.4 Chaque Associé exercera les droits et pouvoirs qui sont légalement disponibles pour ledit Associé pour prendre toute mesure raisonnable requise pour remplir, et permettre que la Société remplisse, ses obligations découlant de tout accord entre Associés ou entre les Associés et la Société, à chaque fois conformément aux termes d'un tel accord et des présents Statuts (selon le cas). Les actions inclueront sans toutefois être limitées à: adopter les décisions des Associés;

donner les consentements ou approbations; et signer des documents.

Art. 18. Pouvoirs

Sous réserve des dispositions de l'article 25, le(s) Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration, de gestion ou de disposition concernant la Société, quelque soit la nature ou la taille de l'opération, pour autant qu'elle entre dans l'objet social et ne contrevienne pas aux présents Statuts ou à tout accord entre les Associés.

Art. 19. Événements affectant le(s) Gérant(s)

19.1 Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un Gérant, ainsi que sa démission ou sa révocation pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

19.2 Les créanciers, héritiers et successeurs d'un Gérant ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les actifs et documents de la Société.

Art. 20. Responsabilité du(des) Gérant(s)

Aucun Gérant n'assume de responsabilité personnelle, en raison de ses fonctions, pour les engagements pris au nom de la Société. Il est uniquement responsable de l'exécution de ses obligations.

Art. 21. Délégations de pouvoirs

Le(s) Gérant(s) pourra(pourront) donner des pouvoirs spéciaux ou des procurations ou déléguer des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à toute personne ou agent qu'ils auront choisi.

Art. 22. Conflits d'intérêts

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affectée ou rendu invalidée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou représentant(s) de la Société ont un intérêt personnel dans cette autre société ou firme ou en est gérant, collaborateur, membre, représentant ou employé. A l'exception de ce qui est prévu ci-après, tout Gérant ou représentant de la Société qui occupe une fonction de gérant, collaborateur, membre, représentant ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société passera contrat ou sera autrement en relations

d'affaires, ne sera pas automatiquement empêché, en raison de ses liens avec cette autre société ou firme, d'examiner, de voter ou d'agir sur quelque sujet que ce soit en relation avec lesdits contrats ou relations d'affaires.

22.2 Sans préjudice de ce qui précède, dans l'hypothèse où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction réalisée par la Société, il devra porter cet intérêt personnel à la connaissance des autres Gérants et ne devra pas examiner ni voter cette transaction et cette transaction et le fait que le Gérant ou le représentant y avait un intérêt personnel seront mentionnés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 23. Représentation de la Société

23.1 Dans l'hypothèse où un seul Gérant serait nommé, la Société sera liée par la seule signature de son Gérant.

23.2 Dans l'hypothèse où plusieurs Gérants seraient nommés, la Société sera liée par la signature conjointe de deux Gérants. Toutefois, si les Associés ont nommés un ou plusieurs Gérants de type «A» et un ou plusieurs Gérants de type «B», la Société sera liée à l'égard des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de type «A» et d'un Gérant de type «B», ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par les Gérants, et ce dans les limites de ce pouvoir.

Art. 24. Commissaires aux Comptes

24.1 Le contrôle des opérations de la Société sera, dans les cas prévus par la Loi, assuré par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être Associés.

24.2 Les commissaires, s'il y en a, seront élus, par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre, pour une période de 6 ans maximum, et ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Au terme de leurs fonctions, ils pourront être réélus, mais pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Associés sous réserve de l'article 25.

Chapitre IV. - Assemblée des associés

Art. 25. Assemblée Générales des Associés

25.1 Si la société est composée de vingt-cinq (25) Associés au plus, les décisions des Associés seront prises par un vote écrit portant sur le texte des résolutions envoyées par la gérance aux Associés par courrier recommandé ou tout autre mode de délivrance. Dans ce cas, les Associés ont l'obligation, dans les 15 jours de la réception du texte des résolutions, de voter par écrit et de le délivrer (par courrier recommandé ou tout autre mode de délivrance) à la Société.

25.2 Les Associés se réuniront en assemblée générale sur convocation des Gérants conformément à la loi Luxembourgeoise, subsidiairement par les commissaires et plus subsidiairement par les Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Les convocations écrites à une assemblée générale envoyées aux Associés conformément à la Loi indiquent l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

25.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

25.4 Tout Associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé de la Société.

25.5 Les assemblées générales des Associés, assemblée générale annuelle comprise, pourront être tenues à l'étranger si, de l'avis des Gérants, qui est définitif, des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 26. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés

26.1 Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

26.2 Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés à la gérance par la Loi ou les présents Statuts, l'assemblée générale des Associés a les pouvoirs les plus étendus pour passer ou ratifier tout acte se rapportant aux affaires de la Société.

Art. 27. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui devra se tenir, que la Société ait ou non plus de 25 Associés, sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit précisé qui pourrait être précisé dans la convocation, le troisième Lundi du mois d'avril à 9 heures du matin, et pour la première fois en 2006. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le prochain Jour Ouvrable suivant.

Art. 28. Procédure, Vote

28.1 Toute résolution ayant pour objet la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est soumise, en vertu des présents Statuts ou selon le cas, aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi pour la modification des statuts, sera prise à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

28.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toute autre résolution sera prise par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

28.3 Chaque Part confère un droit de vote.

28.4 Toute copie ou extrait du procès-verbal d'assemblée devant être produit en justice sera signé par le président d'assemblée ou par tout membre du conseil de gérance.

Chapitre V. - Exercice social, Distribution de profits

Art. 29. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 30. Adoption des comptes annuels

30.1 A la fin de chaque exercice social, les Gérants dresseront un inventaire, un bilan et un compte de pertes et profits et un état de trésorerie en conformité avec la Loi.

30.2 Le bilan et le compte de pertes et profits sera soumis à l'assemblée générale des Associés pour approbation.

30.3 Tout Associé ou son mandataire peut consulter ces documents comptables au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de 25 Associés, le droit de consulter les documents comptables ne pourra être exercé que pendant la période des 15 jours précédents la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Art. 31. Distribution des profits

31.1 Des bénéfices annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

31.2 L'assemblée générale des Associés déterminera comment il sera disposé du bénéfice restant. Elle pourra décider d'allouer tout ou partie du bénéfice restant à une réserve ou à un compte de provision, de le reporter à l'exercice social suivant ou de le distribuer aux Associés à titre de dividende.

31.3 L'assemblée des Associés, délibérant conformément aux dispositions applicables pour la modification des Statuts, pourra décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'états comptables et financiers préparés par les Gérants démontrant l'existence de fonds disponibles suffisants pour une distribution, pour autant que les montants à distribuer n'excèdent pas les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminués des pertes reportées et de toutes sommes devant être allouées aux réserves obligatoires légales ou prévues par les présents Statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation

32.1 La Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale des Associés, sauf disposition contraires de la Loi ou d'un accord entre Associés.

32.2 Si la Société devait être dissoute, la liquidation de la Société serait menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

32.3 A l'exception de ce qui est prévu aux articles 8.2 à 8.5, après paiement de toutes les dettes et passif de la Société et des frais liés aux opérations de liquidation, l'actif net restant sera distribué de manière égalitaire entre les Associés, proportionnellement à leur détention de Parts de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi applicable

Toute matière non soumise aux présents Statuts sera traitée en conformité à la Loi.

Chapitre VIII. - Définitions

Art. 34. Définitions

Les définitions posées par le présent article 34 s'appliquent aux présents Statuts.

Admission de la Société à la Négociation sur un Marché Réglementé: signifie l'admission de tout ou partie des titres composant le capital de la Société, après conversion de la société en société anonyme à toute bourse ou toute autre vente ou émission par émission dans le public ou toute circonstances équivalentes en relation avec la Société dans toute juridiction ou pays Affilié: à l'égard de toute personne donnée, une personne qui Contrôle, qui est Contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun de la personne donnée ou dont les fonds sont gérés ou font l'objet de conseils par l'un des précités.

Jours Ouvrables: un jour (autre qu'un Samedi, Dimanche ou jour férié) durant lequel les banques commerciales de Séoul, Singapour, Londres, Luxembourg, et New York sont ouvertes pour leur activité à l'égard du public.

CAYCO: KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED, une société établie et enregistrée conformément aux lois des Iles Cayman et ses successeurs et ayant droits.

Parts de Classe A: parts de classe A de 25 euros chacune formant partie du capital de la Société, ayant les droits et étant soumises aux restrictions posées par les présents Statuts.

Parts de Classe B: parts de classe B de 25 euros chacune formant partie du capital de la Société, ayant les droits et étant soumises aux restrictions posées par les présents Statuts.

Parts de Classe C: parts de classe C de 25 euros chacune formant partie du capital de la Société, ayant les droits et étant soumises aux restrictions posées par les présents Statuts.

Parts de Classe D: parts de classe D de 25 euros chacune formant partie du capital de la Société, ayant les droits et étant soumises aux restrictions posées par les présents Statuts.

Parts de Classe E: parts de classe E de 25 euros chacune formant partie du capital de la Société, ayant les droits et étant soumises aux restrictions posées par les présents Statuts.

Parts de Classe F: parts de classe F de 25 euros chacune formant partie du capital de la Société, ayant les droits et étant soumises aux restrictions posées par les présents Statuts.

Co-Investisseurs: chacun des Associés et porteur de Warrants autre que CAYCO, tout successeur ou ayant droits de CAYCO et tout bénéficiaire du transfert des Parts détenues précédemment détenues par CAYCO, ses successeur ou ayant droits.

Contrôle: en relation avec une personne morale, le pouvoir d'une personne de s'assurer que les affaires de cette personne morale sont conduites conformément aux vœux de cette personne: par l'intermédiaire de la détention d'actions, de droits de vote, dans ou en relation avec cette personne morale ou toute autre personne morale; ou en vertu de tous pouvoirs conférés par les documents constitutifs ou sociaux, ou tout autre document, réglementant cette personne morale ou toute autre personne morale, et Contrôlé doit être interprété en conséquence de la définition ci-dessus.

Expert Indépendant: un tiers indépendant, société d'expertise comptable internationalement reconnue (agissant en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre) nommée par les parties concernées d'un commun accord ou qui, n'ayant pu être nommée d'un commun accord dans les 5 Jours Ouvrables d'une notification délivrée par toute partie concernée à une ou plusieurs autres parties concernées requérant cette nomination, nommée par le Président en exercice du HONG KONG INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS.

Investisseurs: CAYCO et tout autre Associé ou porteur de Warrants désignés comme tels par CAYCO.

Corée: République de Corée.

Gérants: les personnes assumant les fonctions de gérants de la Société à un moment déterminé, nommées en vertu des Statuts ou de la Loi.

Associés: chaque porteur de Parts à un moment déterminé, et Associé doit être interprété en conséquence.

Parts: les Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D, Parts de Classe E et Parts de Classe F (ou l'une quelconque d'entre elles si le contexte l'exige).

Filiale: une société est une filiale d'une autre société (sa société holding), si cette autre société: en détient une majorité des droits de vote, ou en est un membre et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil d'administration ou de gérance en est un membre et en contrôle seule, en application d'un accord avec d'autres associés ou membres, une majorité des droits de vote, ou si c'est une filiale d'une société qui est elle-même une filiale de l'autre société.

Porteurs de Warrants: les porteurs de Warrants à un moment déterminé.

Warrants: warrants permettant de souscrire à des Parts émises par la Société.

Là où il est fait référence dans les présents Statuts à accord(s) entre Associés, accord(s) d'Associés, matière convenue parmi les Associés, convenue par les Associés, convenue entre Associés ou expressions similaires, ces accords ne lient, afin d'éviter tout doute, que les Associés qui sont parties à ces accords.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, ont été évalués à environ cinq mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 61, case 7. – Reçu 1.616,30 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

J. Elvinger.

(083137.3/211/1241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

F.T.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 92.629.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070788.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

PHENIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.854.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(082127.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

G.T. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.719.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.T. IMMOBILIERE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-5326 Contera, 22, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 75.719, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 642 du 8 septembre 2000, page 30774, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 9 février 2005, page 5704.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Léon Vié, demeurant professionnellement à Amsterdam (Pays-Bas),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Ralf Wessel, demeurant professionnellement à Amsterdam (Pays-Bas), qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la société en deux étapes:

(a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cents quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix neuf cents (EUR 24,79) (mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-)) chacune au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par apport en numéraire et augmentation de la valeur nominale de l'ensemble des actions de la Société de son montant actuel de vingt-quatre euros soixante-dix neuf cents (EUR 24,79) (mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-)) au montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) résultant dans la réduction du nombre d'actions émises détenues par l'actionnaire unique de mille deux cent cinquante (1.250) actions à mille deux cent quarante (1.240) actions.

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le porter de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune au montant de un million deux cent trente et un mille euros (EUR 1.231.000,-) représenté par quarante-neuf mille deux cent quarante (49.240) actions ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de quarante-huit mille (48.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

4. Modification subséquente de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

5. Acceptation des démissions de Monsieur Marc Diver, de Monsieur Nicolas Van Schap et de la société DYFAN INVESTMENT N.V. de leurs mandats d'administrateurs de la Société; décharge pleine et entière aux mêmes personnes pour l'exercice de leurs fonctions d'administrateur.

6. Création de deux classes de membres du Conseil d'Administration de la Société: les Administrateurs A et les Administrateurs B.

7. Délégation de la gestion de la Société.

8. Modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts de la Société.

9. Nomination des Administrateurs A et B de la Société.

10. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une augmentation du capital de la société en deux étapes:

(a) L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cents quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents

(EUR 30.986,69) (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-)) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix neuf cents (EUR 24,79) (mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-)) chacune au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par apport en numéraire et d'augmenter la valeur nominale de l'ensemble des actions de la Société de son montant actuel de vingt-quatre euros soixante-dix neuf cents (EUR 24,79) (mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-)) au montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ce qui résulte dans la réduction du nombre d'actions émises détenues par l'actionnaire unique de mille deux cent cinquante (1.250) actions à mille deux cent quarante (1.240) actions.

(b) L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le porter de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune au montant de un million deux cent trente et un mille euros (EUR 1.231.000,-) représenté par quarante-neuf mille deux cent quarante (49.240) actions ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de quarante-huit mille (48.000) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les quarante-huit mille (48.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Kabelweg 37, NL-1014 BA Amsterdam, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro d'enregistrement 34191418.

Ces augmentations de capital ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant total de un million deux cent mille treize euros trente et un cents (EUR 1.200.013,31) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte du souscripteur.

L'apport total de un million deux cent mille treize euros trente et un cents (EUR 1.200.013,31) est entièrement attribué au capital social.

Deuxième résolution

Subséquentement, l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent trente et un mille euros (EUR 1.231.000,-), divisé en quarante-neuf mille deux cent quarante (49.240) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de 22, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern (Grand-Duché de Luxembourg) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et plus précisément à l'adresse suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Quatrième résolution

Subséquentement, l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège statutaire et administratif de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Marc Diver, de Monsieur Nicolas Van Schap et de la société DYFAN INVESTMENT N.V. de leurs mandats d'administrateur de la Société.

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux mêmes personnes pour les services rendus à la Société en leurs qualités d'administrateur jusqu'à la présente assemblée générale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de créer deux classes d'administrateurs: les Administrateurs A et les Administrateurs B de la Société.

L'assemblée décide que la Société ne sera désormais engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs A, ou enfin par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Septième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs de ses membres, ou à un ou plusieurs agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le conseil d'administration de la Société à donner des pouvoirs spéciaux à toute personne qu'il désignera.

Huitième résolution

A la suite des décisions susmentionnées, les articles 5 et 6 des statuts sont modifiés comme suit.

L'article 5 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil d'administration constitué de trois membres au moins, composés d'Administrateur(s) A et d'Administrateur(s) B, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur

mandat. Les administrateurs sont élus pour une durée n'excédant pas six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, cette vacance pourrait être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.»

Le dernier alinéa de l'article 6 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 6. (dernier alinéa).** La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B ou par la signature conjointe de deux Administrateurs A ou enfin par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de désigner les deux personnes suivantes comme Administrateurs A de la Société:

a) Monsieur Léon Vié, managing director de CATELLA PROPERTY FUND MANAGEMENT BV, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 18 juillet 1959, son adresse professionnelle à Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

b) Monsieur Ralf Wessel, investment manager de CATELLA PROPERTY FUND MANAGEMENT BV, né à Breda, Pays-Bas, le 14 octobre 1971, son adresse professionnelle à Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme Administrateur B de la Société:

Monsieur Marc Diver, managing director de DYFAN INVESTMENT N.V., né à Mechelen (Belgique), le 7 septembre 1963, ayant son adresse professionnelle à 105 Frankrijklei, B-2000 Anvers, Belgique.

L'ensemble des administrateurs est nommé jusqu'à l'assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009. La Société est donc gérée par un conseil d'administration composé de trois personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et de l'Administrateur B du conseil d'administration ou par la signature conjointe de deux Administrateurs A du conseil d'administration, ainsi que la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison du présent acte notarié, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatorze mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Vié, R. Wessel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2005, vol. 532, fol. 58, case 10. – Reçu 13 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2005.

J. Seckler.

(082962.3/231/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

WALNUT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.537.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070783.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

TROMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.140.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070786.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

5899

JIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 58.048.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(070732.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.524.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signature.

(070747.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

ADDISON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 108.506.

In the year two thousand five, on the nineteenth day of the month of August.

Before us, Maître Aloyse Biel, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

There appeared:

Maître Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the board of directors of ADDISON LUXEMBOURG S.A., a société anonyme - Aktiengesellschaft governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (previously 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 108.506, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of May 27, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of 17 June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the members of the Company's board of directors (the «Board of Directors») on 5 August 2005,

a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. Pursuant to article 5.1 of the Articles of Association, the subscribe capital of the Company is set at two million three hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 2,372,500.-) divided into seven hundred and twenty thousand (720,000) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, forty-two thousand (42,000) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and one million one hundred and thirty-six thousand (1,136,000) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share. All the shares are fully paid up.

II. Pursuant to Article 5.3 of the Articles of Association, the authorised capital of the Company is set at one million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,186,250.-) divided into three hundred sixty thousand (360,000) Class A Shares, twenty-one thousand (21,000) Class B Shares and five hundred sixty-eight thousand (568,000) Class C Shares. Each authorised share has a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

III. Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association, the Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or

in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

IV. The directors of the Company, by resolution of the Board of Directors on 5 August 2005, and in accordance with the authority conferred on them pursuant to Article 5.4 of the Company's Articles of Association, have decided upon confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys: (i) an increase of the issued share capital by an amount of eight thousand five hundred Euro (EUR 8,500.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two million three hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 2,381,000.-) by the issue of six thousand eight hundred (6,800) new Class B Shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25), having the same rights and privileges as the already existing Class B Shares, and (ii) a decrease of the authorized capital by an amount of eight thousand five hundred Euro (EUR 8,500.-) in order to reduce the amount of the authorized share capital to one million one hundred seventy-seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,177,750.-) and the number of Class B Shares from twenty-one thousand (21,000) Class B Shares to fourteen thousand two hundred (14,200) Class B Shares.

V. The directors of the Company, by resolutions of the members of the Board of Directors taken on 5 August 2005, have accepted, upon confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, and following the cancellation of the preferential subscription rights of the existing Class B shareholders, the subscription of these six thousand eight hundred (6,800) new Class B Shares by Mr Bjorn S. Eriksen, residing at Osterseestraße 52, D-82194 Gröbenzell (Munich), Germany.

VI. All these new Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up by contribution in cash to the Company, so that the total amount of eight thousand five hundred Euro (EUR 8,500.-) representing the amount of the above mentioned capital increase has been on 5 August 2005 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

VII. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital and the above mentioned decrease of the authorized share capital with effect as of 5 August 2005, articles 5.1 and 5.3 of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at two million three hundred eighty-one thousand Euro (EUR 2,381,000.-) divided into seven hundred and twenty thousand (720,000) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, forty-eight thousand eight hundred (48,800) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and one million one hundred and thirty-six thousand (1,136,000) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share. All the shares are fully paid up»; and

«5.3. The authorised capital of the Company is set at one million one hundred seventy-seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,177,750.-) divided into three hundred sixty thousand (360,000) Class A Shares, fourteen thousand two hundred (14,200) Class B Shares and five hundred sixty-eight thousand (568,000) Class C Shares. Each authorised share has a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25).»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünf, am neunzehnten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse Biel, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg), in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), welch Letzterem vorliegende Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Maitre Manfred Müller, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der ADDISON LUXEMBOURG S.A., einer Société anonyme - Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (vormalig 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg), eingetragen ins Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B, Nummer B 108.506, gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner am 27. Mai 2005, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft (die «Satzung») wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner am 17. Juni 2005, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

kraft der Befugnisse, die die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der «Verwaltungsrat») durch ihre Beschlüsse vom 5. August 2005 auf ihn übertragen haben;

eine Abschrift des Beschlussprotokolls, ne varietur unterzeichnet durch den Sonderbevollmächtigten und den amtierenden Notar, bleibt vorliegender Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Vorgenannte erschienene Person, handelnd in der erwähnten Eigenschaft, hat den amtierenden Notar ersucht, folgende Erklärungen und Angaben aufzunehmen:

I. Gemäß Artikel 5.1. der Satzung ist das gezeichnete Kapital der Gesellschaft auf zwei Millionen dreihundertzweiund-siebzig-tausendfünfhundert Euro (EUR 2.372.500,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in siebenhundertzwanzigtausend (720.000) Aktien der Kategorie A (die «A-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, zweiundvierzigtausend (42.000) Aktien der Kategorie B (die «B-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, und eine Million einhundertsechsdreißigtausend (1.136.000) Aktien der Kategorie C (die «C-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie. Alle Aktien sind voll eingezahlt.

II. Gemäß Artikel 5.3 der Satzung beträgt das genehmigte Kapital der Gesellschaft eine Million einhundertsechsdreißigtausend-zweihundertfünfzig Euro (EUR 1.186.250.-), aufgeteilt in dreihundert-sechzigtausend (360.000) A-Aktien, einundzwanzigtausend (21.000) B-Aktien und fünfhundertachtundsechzigtausend (568.000) C-Aktien. Jede Aktie unter dem genehmigten Kapital hat einen Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

III. Gemäß Artikel 5.4 der Satzung ist der Verwaltungsrat in den Grenzen des genehmigten Kapitals dazu ermächtigt (i) jede, eventuell auf einer Ausübung, gemäß den Bedingungen der ausgegebenen Zeichnungsoptionen, Wandelanleihen, Schuldscheinen oder ähnlichen, von Zeit zu Zeit von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapieren, der von ihm, im Rahmen des genehmigten Kapitals, gewährten Zeichnungs-und/oder Umwandlungsrechte (die entweder gesondert von den Aktien, Anleihen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren oder diesen beigelegt ausgegeben wurden) beruhende, Erhöhung des Gesellschaftskapitals, in einer oder in mehreren Phasen durch die Ausgabe neuer Aktien, entweder mit oder ohne Emissionsaufgeld, gegen eine Geld- oder eine Sacheinlage, durch eine Umwandlung von Ansprüchen gegenüber der Gesellschaft oder auf jede andere Weise, vorzunehmen; (ii) den Ort und den Zeitpunkt der Aktienaussgabe oder der aufeinander folgenden Aktienaussgaben, den Ausgabepreis, die Bedingungen der Zeichnung und der Einzahlung der neuen Aktien festzulegen; und (iii) das bevorzugte Zeichnungsrecht der Aktiener in im Falle einer Aktienaussgabe gegen Barzahlung auszuschließen oder zu begrenzen. Diese Ermächtigung gilt bis zum Ende eines Zeitraums von fünf (5) Jahren nach der Veröffentlichung der notariellen Gründungsurkunde der Gesellschaft im Mémorial und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den nach dieser Satzung erforderlichen Quorum- und Mehrheitsregeln oder den zur Änderung dieser Satzung ergangenen Gesetzen angenommen worden ist, erneuert werden.

IV. Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft haben per Verwaltungsratsbeschluss vom 5. August 2005 und in Übereinstimmung mit den ihnen gemäß Artikel 5.4 der Satzung der Gesellschaft übertragenen Befugnisse nach erfolgter Bestätigung, dass die betreffenden zwecks Zeichnung benötigten Gelder eingegangen sind, beschlossen: (i) eine Erhöhung des gezeichneten Kapitals um einen Betrag von achttausendfünfhundert Euro (EUR 8.500,-) um so das gezeichnete Kapital auf einen Betrag von zwei Millionen dreihunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 2.381.000,-) zu erhöhen, und zwar durch die Ausgabe von sechstausendachthundert (6.800) neuen B-Aktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25), die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bereits bestehenden B-Aktien, und (ii) Herabsetzung des genehmigten Kapitals um einen Betrag von achttausendfünfhundert Euro (EUR 8.500,-) um so den Betrag des genehmigten Kapitals auf eine Million einhundertsechsdreißigtausend-siebenhundertfünfzig Euro (EUR 1.177.750,-) sowie die Anzahl der genehmigten B-Aktien von derzeit einundzwanzigtausend (21.000) B-Aktien auf vierzehntausendzweihundert (14.200) B-Aktien zu verringern.

V. Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft haben per Verwaltungsratsbeschluss vom 5. August 2005 nach erfolgter Bestätigung, dass die betreffenden zwecks Zeichnung benötigten Gelder eingegangen sind, und nachdem das bevorzugte Zeichnungsrecht der bestehenden Aktionäre der Kategorie B ausgeschlossen wurde, die Zeichnung dieser sechstausendachthundert (6.800) neuen B-Aktien durch Herrn Bjorn S. Eriksen, wohnhaft in Osterseestraße 52, D-82194 Gröbenzell (München), Deutschland, angenommen.

VI. Jede dieser neuen B-Aktien ist durch vorerwähnten Zeichner gezeichnet worden und per Geldeinlage in die Gesellschaft voll eingezahlt worden, sodass der Gesamtbetrag von achttausendfünfhundert Euro (EUR 8.500.-), der dem Betrag der oben erwähnten Kapitalerhöhung entspricht, am 5. August 2005 der Gesellschaft frei zur Verfügung stand, was dem amtierenden Notar durch Vorlage von Dokumenten bestätigt wurde, die die entsprechende Zahlung dokumentieren.

VII. Infolge obenerwähnter Erhöhung des gezeichneten Kapitals und obenerwähnter Herabsetzung des genehmigten Kapitals mit Wirkung vom 5. August 2005 werden die Artikel 5.1 und 5.3 der Satzung abgeändert und lauten nunmehr wie folgt:

«5.1. Das Gesellschaftskapital wird auf zwei Millionen dreihunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 2.381.000,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in siebenhundertzwanzigtausend (720.000) Aktien der Kategorie A (die «A-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, achtundvierzigtausendachthundert (48.800) Aktien der Kategorie B (die «B-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, und eine Million einhundertsechsdreißig-tausend (1.136.000) Aktien der Kategorie C (die «C-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie. Alle Aktien sind voll eingezahlt»; und

«5.3. Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt eine Million einhundertsechsdreißigtausend-siebenhundertfünfzig Euro (EUR 1.177.750.-), aufgeteilt in dreihundertsechzigtausend (360.000) A-Aktien, vierzehntausendzweihun-

dert (14.200) B-Aktien und fünfhundertachtundsechzigtausend (568.000) Aktien der Kategorie C. Jede Aktie unter dem genehmigten Kapital hat einen Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).»

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komplementen. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komplementen hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Gezeichnet: M. Müller, A. Biel.

Einregistriert à Esch-sur-Alzette, le 23. August 2005, Band 895, Blatt 100, Feld 4. – Erhalten 85 euros.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 16. September 2005.

J.-J. Wagner.

(082914.3/239/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

ADDISON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 108.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(082915.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.511.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signature.

(070750.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

FICINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.395.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070781.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

ADNAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.192.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(073239.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

ALLMENDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.902.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2005

Sont renommés administrateurs pour une durée de trois ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Peter Schär, commerçant, demeurant à Zurndorf;
- Docteur Maximilian Fink, commerçant, demeurant à Zurndorf;
- Docteur Gitta Verlei, commerçante, demeurant à Zurndorf;
- Monsieur Wolfgang Sohst, demeurant à Zurndorf.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082163.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

GALLO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.282.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 1^{er} août 2005

Le siège social de la société à responsabilité limitée GALLO SERVICES, S.à r.l. est transféré, avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082182.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

TOPAZE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(081916.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

COSIMA FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 110.148.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 13 septembre 2005 de la société COSIMA FINANCE & CO S.A. il a été décidé:

1. remplacement de Monsieur Michael Ernzerhof en tant qu'Administrateur et de lui remplacer par:

Monsieur James Klein, né le 13 avril 1957, 62, Quai Gustave Ador, CH-1207 Geneva jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

COSIMA FINANCE & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082011.3/4185/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

VELOCITY HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(081918.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

DREAMSGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(081921.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

CAIMAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(081922.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

DREAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 93.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature.

(081955.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.
